



WOELFLING LES SARREGUEMINES

Bulletin municipal

2014



Le Wilwinger



nos mairies

• Edito	p.1
• La Nouvelle Municipalité	p.2 à 4
Composition des commissions.....	p.3-4
• Nos projets en cours	p.5 à 9
Réaménagement de la mairie.....	p.5
Résidence Séniors.....	p.6
SCOT.....	p.7
Révision du P.O.S. en P.L.U.....	p.8
• Nos réalisations	p.10 à 15
Renouvellement des Baux de chasse.....	p.10
Commémoration 11 novembre.....	p.11
Les finances communales.....	p.12 à 14
Divers : réalisations et projets.....	p.15
• Nos partenaires	p.16 à 20
Syndicat des eaux.....	p.16 à 18
Sivom de Wiesviller-Woelfling.....	p.19
Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences.....	p.20
• Nos agents à l'honneur	p.21
• Nos habitants	p.22 à 23
Etat-civil.....	p.22
Anniversaires.....	p.23
• La vie de nos écoles	p.24 à 26
A la maternelle.....	p.24
Au primaire.....	p.24
Au feu les pompiers.....	p.25
Champions d'orthographe.....	p.25
Sortie de fin d'année.....	p.26
• Nos patrimoines	p.27 à 29
Naturels.....	p.27
Historiques.....	p.28-29
• Nos dynamiques associations	p. 30 à 42
Association pour la gestion du FSE.....	p.30-31
Sapeurs-pompiers.....	p.32
Amicale des Elus et du personnel de la commune.....	p.33
Wieswoelf 93.....	p.34
Société des arboriculteurs de Woelfling.....	p.35
Licère-club.....	p.35
Alliance 2008.....	p.36
Vétérans de Woelfling-Wiesviller.....	p.37
Gymfit.....	p.38
Les Angélis de Wiesviller-Woelfling.....	p.39
Padew.....	p.40
U.S. Tennis badminton les 2 Vallées.....	p.41
Association des communes forestières de Moselle.....	p.42
• Bien vivre ensemble	p.43 à 50
Documents administratifs.....	p.43
Déchets verts.....	p.44
Multiflux.....	p.45
Règlements et règles pour un bon voisinage.....	p.46-47
Bibliothèque.....	p.48
La Poste.....	p.49
Lignes électriques et entretien des arbres.....	p.50
Chiens dangereux.....	p.51

Edito



Cher(e) Wilwinger,

Voici le retour de notre bulletin municipal dans sa nouvelle mouture.

Après les atermoiements connus ces dernières années la nouvelle équipe municipale s'est engagée à améliorer la communication à l'attention des habitants. Notre site internet fera l'objet d'une refonte prochainement, les Newsletters vont se multiplier et ce bulletin municipal sera plus étoffé. Il paraîtra en fin d'année et reprendra l'activité de la commune sur l'année.

Vous y trouverez d'abord de plus nombreuses rubriques avec bien entendu les réalisations et projets de la commune, les partenariats engagés dans l'intercommunalité avec tous les acteurs habituels de la municipalité.

Mais ce Wilwinger s'ouvre aussi plus largement aux associations qui ont toutes été invitées à faire paraître un article retraçant leurs activités et avec leurs coordonnées, vous permettant de prendre contact avec elles. Nous avons besoin pour la vie du village, qu'elles restent dynamiques. Elles le seront qu'avec votre concours, votre contribution, votre engagement dans la vie sociale du village.

Enfin vous y trouverez toutes sortes d'informations pratiques, pour mieux vivre ensemble mais aussi pour votre vie quotidienne.

Pourquoi « Le Wilwinger » ? Rappelons que c'est ainsi que l'on désigne nos habitants. Nous ne sommes pas des « Woelflinger », mais des « Wilwinger », une réminiscence de l'époque où ce village s'appelait « Wulvelingen ». Nous avons souhaité garder cette désignation comme un clin d'œil à cette histoire de plus de 8 siècles.

Avec la nouvelle municipalité nous avons ouvert de nouveaux chantiers qui vont ponctuer ces 6 prochaines années. Ils seront évoqués plus largement dans ce bulletin. Il s'agit en particulier du réaménagement de la mairie devenue trop exigüe et pas assez fonctionnelle, mais aussi de la transformation de l'ancienne grange dite « Metzger » à l'arrière de la mairie en résidence séniors. Enfin la loi nous oblige à réviser notre Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui devra de surcroît être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'arrondissement de Sarreguemines.

Face à cette nécessité, nous poursuivrons la transformation de Woelfling dans un budget qui reste contraint, tout en menant une concertation large. L'exercice reste difficile, périlleux même, et nos décisions ne pourront satisfaire chacun, mais nous gardons comme seul fil conducteur l'intérêt général et le service à apporter à nos concitoyens.

De belles perspectives qui seront évoquées dans ce document et qui font que nous abordons ce nouveau mandat avec conviction, engouement et dynamisme, volonté de réussir, tout en respectant le contrat de confiance que vous nous avez accordé en nous renouvelant à la destinée de cette municipalité.

Bonne lecture.

*Michaël WEBER
Maire de Woelfling*

La nouvelle municipalité



WEBER Michaël

40 ans - 9 rue Principale

Maire

Conseiller régional de Lorraine délégué à l'économie du bois
Président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord



PEIFER Fabien

46 ans - 18 rue de l'Ecole
Ouvrier frontalier

1er adjoint au Maire

Exécution et suivi des travaux communaux ; conservation, amélioration et aménagements des bâtiments communaux ; suivi et délivrance des permis de construire et des autorisations d'occupation du sol ; économies d'énergie.



LENHARD Antoine

52 ans - 63 rue Romaine
Conseiller Service

Adjoint au Maire

Affaires culturelles et sportives ; jeunesse ; lien social, équipements sportifs ; relations avec les associations ; foyer socio-éducatif (FSE) ; sécurité et accessibilité.



BEHR Valérie

48 ans - 15 rue Allmend
Aide-soignante

Adjointe au Maire

Exécution budgétaire, administration générale, gestion du personnel, affaires scolaires, communication, bibliothèque.



RAUCH Gilbert

43 ans - 19 rue de l'Ecole
Agent SNCF

Adjoint au Maire

Organisation des travaux en régie et suivi du personnel technique, éclairage public ; banc communal ; chemin ruraux ; chasse ; fleurissement.

*Les adjoints agissent sous la responsabilité du Maire
et sous le contrôle du Maire et du Conseil Municipal*



BRENON Jean-Jacques

56 ans - 3 rue des Prés
Ouvrier frontalier
Conseiller



DE ZORZI Daniel

31 ans - 52 rue Romaine
Marbrier
Conseiller



FISCHER Patricia

55 ans - 6 imp. Jean Martersteck
Infographiste
Conseillère



GUERBEUR Thierry

50 ans - 8 rue du Pont
Responsable d'Affaires
Conseiller



KOBLER Denis

60 ans - 4 rue Romaine
Conducteur d'engins
Conseiller



SIMON Hervé

35 ans - 10 rue des Saules
Chargé d'Affaires
Conseiller



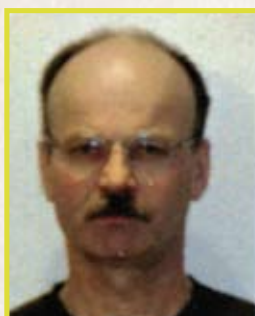
SITTER Claude

63 ans - 7 rue Allmend
Retraité CPAM
Conseiller



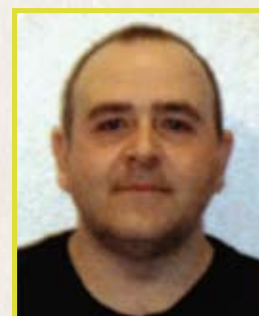
STOCK Marie-Laure

46 ans - 62 route Romaine
Ouvrière frontalière
Conseillère



RAUCH Fabien

55 ans - rue de l'Ecole
Agent de Maîtrise
Conseiller



WENDLING Thierry

44 ans - rue Principale
Technico-commercial
Conseiller

Composition des commissions

• COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Président : WEBER Michaël
Titulaires : BEHR Valérie
FISCHER Patricia
DE ZORZI Daniel
WENDLING Thierry
GIBRAT Sarah
RAUCH Norbert
Suppléants : LENHARD Antoine
SITTER Claude
EHRHARDT Eric
HEMMERT Jean-Marc
PETRI Valentin
SCHEIDLER Jonathan



L'opposition n'a pas souhaité apparaître sur cette photo

• COMMISSION D'APPELS D'OFFRES :

Président : WEBER Michaël
Titulaires : PEIFER Fabien
BEHR Valérie
RAUCH Fabien
Suppléants : SITTER Claude
BRENON Jean-Jacques
KOBLE Denis

• COMMISSION AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX :

Président : WEBER Michaël
PEIFER Fabien
LENHARD Antoine
RAUCH Gilbert
KOBLE Denis
SIMON Hervé
DE ZORZI Daniel
BRENON Jean-Jacques

• CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Président : WEBER Michaël
Elus : BEHR Valérie
SITTER Claude
STOCK Marie-Laure
GUERBEUR Thierry
Nommés : DENIS Grégory
HEYMANN Célestin
KREMER DERR Anne
WOLMER Gabrielle

• COMMISSION D'URBANISME :

Président : WEBER Michaël
PEIFER Fabien
LENHARD Antoine
BEHR Valérie
RAUCH Gilbert
KOBLE Denis
SIMON Hervé
BRENON Jean-Jacques

• COMMISSION DES FINANCES :

Président : WEBER Michaël
LENHARD Antoine
BEHR Valérie
SITTER Claude
FISCHER Patricia
STOCK Marie-Laure
GUERBEUR Thierry
DE ZORZI Daniel

• COMMISSION DES FÊTES :

Président : WEBER Michaël
LENHARD Antoine
BEHR Valérie
FISCHER Patricia
STOCK Marie-Laure
SIMON Hervé
GUERBEUR Thierry
DE ZORZI Daniel



• COMMISSION COMMUNICATION :

Président : WEBER Michaël
PEIFER Fabien
LENHARD Antoine
BEHR Valérie
SITTER Claude
FISCHER Patricia
STOCK Marie-Laure
SIMON Hervé

• COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE COMMUNALE :

Président : WEBER Michaël
RAUCH Gilbert
KOBLER Denis

Ainsi que le Directeur départemental des territoires, le trésorier municipal, le président de la chambre départementale d'agriculture, le président de la fédération départementale des chasseurs, le président du centre régional de la propriété forestière, le lieutenant de l'ouvèterie, le président du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers, le chef du service départemental de l'ONCFS, un représentant de l'ONF.

• COMMISSION DE LOCATION DE LA CHASSE :

Président : WEBER Michaël
RAUCH Gilbert
KOBLER Denis

• COMMISSION DU PROJET :

Président : WEBER Michaël
PEIFER Fabien
LENHARD Antoine
BEHR Valérie
RAUCH Gilbert
SITTER Claude
FISCHER Patricia
STOCK Marie-Laure
KOBLER Denis
SIMON Hervé
GUERBEUR Thierry
DE ZORZI Daniel
BRENON Jean-Jacques

• COMMISSION BIEN-ÊTRE, LOISIRS, JEUNESSE :

Président : WEBER Michaël
LENHARD Antoine

BEHR Valérie
FISCHER Patricia
STOCK Marie-Laure
SIMON Hervé
DE ZORZI Daniel
Président du Foyer des Jeunes

• COMITÉ DE PILOTAGE PROJET MAIRIE :

Président : WEBER Michaël
PEIFER Fabien
BEHR Valérie
RAUCH Gilbert
SITTER Claude
STOCK Marie-Laure
KOBLER Denis
BRENON Jean-Jacques
BESCH Thilo
KLEIN Michelle
NEU Emile

• DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES EAUX :

PEIFER Fabien,
Vice Président du Syndicat
SITTER Claude

• DÉLÉGUÉS AU SIVOM WIESVILLER WOELFLING :

BRENON Jean-Jacques,
Vice-Président du SIVOM
WEBER Michaël
PEIFER Fabien
LENHARD Antoine
RAUCH Gilbert
SIMON Hervé

• DÉLÉGUÉS À LA CASC :

Titulaire : WEBER Michaël
Suppléant : PEIFER Fabien

• CORRESPONDANT DÉFENSE :

GUERBEUR Thierry

• CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

LENHARD Antoine

• DÉLÉGUÉS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE :

Correspondant : KLEIN Michelle
Elu : BEHR Valérie
Agent : KLEIN Michelle

Réaménagement de la mairie

Chacun s'accorde à dire que notre mairie est très dégradée. Ce bâtiment datant de 1827 a fait l'objet de nombreuses modifications dans l'histoire. Il existait déjà sur place un premier bâtiment en 1715 visible sur les plans de l'époque. Il a fait l'objet d'un agrandissement par l'adjonction au premier étage d'un logement pour l'instituteur. Le rez-de-chaussée, utilisé comme école a compté jusqu'à une centaine d'élèves.

En 1875, l'ancien Maire Jean Beck a fait installer un clocheton avec une cloche. La commune n'ayant pas d'église, celle-ci devait notamment jouer son rôle d'alerte en cas de feu. Elle est passée à travers les guerres, l'occupant ayant décidé de laisser une cloche par village, nous avons la chance d'en avoir encore une et en parfait état aujourd'hui.

La toiture à l'allemande (sans faitière) est encore l'une des dernières de ce type-là dans notre commune, elle date vraisemblablement de la construction du bâtiment mais elle est très dégradée malgré les nombreuses reprises visibles au niveau de la charpente.

Ce bâtiment n'est pas seulement abîmé, mais il ne répond plus non plus, aux besoins des services municipaux et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite comme l'exige la loi.

Afin de se déterminer sur l'avenir de la mairie, nous avons constitué un comité de pilotage, composé d'élus du conseil, d'usager (secrétaire de mairie) et de 2 habitants de la commune (Emile Neu et Thilo Besch). Ce COPIL a d'abord décidé de maintenir la mairie à l'emplacement actuel après avoir étudié les différentes alternatives possibles. S'agissant d'un des rares éléments du patrimoine, par son emplacement au centre du village, et au regard des besoins actuellement exprimés, il nous a semblé que la mairie devait rester là où elle a toujours été. La commission souhaite également que l'Agence Postale Communale y soit également installée, avec un local qui lui sera dédié et qui respectera une certaine confidentialité. Elle sera en lien aussi avec la résidence seniors évoquée dans un autre article.

Le COPIL a décidé aussi de la réfection rapide de la toiture, de la mise en valeur du clocheton et de la cloche qui sera apparente et après rénovation, marquera toutes les heures de la journée. Pour le réaménagement de la mairie elle-même, nous avons dési-

gné un assistant maître d'ouvrage pour définir les besoins, les contraintes et établir ainsi un cahier des charges à l'attention du maître d'œuvre. Depuis plus d'un an, Jacques Uhrweiler était donc missionné pour nous accompagner dans nos décisions. Après avoir établi le programme des travaux, les surfaces nécessaires, un appel d'offre pour le choix du maître d'œuvre a été lancé. Le coût estimatif de l'opération s'établit à 600 000 €HT.

Après réception des candidatures, le COPIL a sélectionné 4 candidats qui ont été auditionnés par la commission le 18 juillet dernier. Après une dernière négociation, lors de sa séance du 5 septembre 2014, le conseil a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'architecte Jean Christophe Moncel installé à Sarralbe (décision par 13 voix pour et 2 contre).

Celui-ci proposera les premières esquisses vers la fin de l'année, le projet définitif devant être acté pour la fin du premier semestre 2015. Nous souhaitons étaler les travaux sur 3 exercices : second semestre 2015 pour la préparation des travaux (en lien avec le projet de résidence seniors) et la toiture, 2016 pour la construction des parties nouvelles et atteindre ainsi les surfaces nécessaires pour rendre la mairie accessible et en 2017 la réhabilitation de la partie ancienne.

Le plan de financement n'est pas encore arrêté. Il ne pourra être finalisé qu'au regard du projet définitif, mais nous comptons utiliser les fonds de concours de la CASC, l'aide du Département, de la Région et la DETR (Dotation de l'Etat pour les Territoires Ruraux) attribués par le Sous-Préfet. Pour le clocheton, nous envisageons aussi une souscription publique pour obtenir des financements de la Fondation du Patrimoine.



Résidence Séniors

Depuis de nombreuses années les élus municipaux se sont interrogés sur l'avenir des bâtiments dits « grange Metzger », de la bergerie à l'avant et de la maison dite « Stern ».

Pour avancer dans la réflexion, le COPIL (même composition que pour la réhabilitation de la Mairie), s'est réuni à plusieurs reprises et à échanger sur les différentes possibilités de destination de ces biens. Les diagnostics font apparaître que la bergerie est dégradée dans sa structure (fondation trop faible), et que la maison Stern est difficilement aménageable. Par ailleurs au regard du stationnement nécessaire quel que soit l'aménagement, des contraintes d'accessibilité, la commission a considéré que seule la grange Metzger pouvait être gardée et transformée.

Se posait alors la question de la destination de ce bâtiment. Là encore, après concertation différents projets ont été évoqués, allant d'un commerce de proximité à la résidence séniors en passant par la maison de santé. L'idée d'un commerce vu l'emplacement (loin des axes routiers) et de la proximité de la Ville de Sarreguemines, semblait difficilement réalisable économiquement. La maison de santé nécessitait que des médecins se regroupent pour s'installer dans ces locaux et qu'ils participent également à l'investissement. Là encore, il n'y a pas eu une franche adhésion. Restait l'opportunité d'un aménagement en logements. Pour s'assurer du choix, nous avons réalisé une enquête auprès des habitants de Wiesviller et Woelfling, et nous avons reçu un retour très positif.

Restait alors à mettre en place une « faisabilité financière » pour cette opération. Nous avons rencontré à plusieurs reprises l'Association Jacques Prévert (AJP). Cette association gère plusieurs équipements



de ce type à Grosblierstroff et à Rémering-lès-Puttelange, ainsi qu'une maison de retraite à Cocheren. Elle prend à sa charge tous les travaux d'investissement à l'intérieur du bâtiment et laisse à la commune l'aménagement des abords. Les loyers sont arrêtés en accord avec la municipalité : celle-ci devenant membre de fait du conseil d'administration de l'association.

Nous sommes aussi associé au choix des locataires. Ces logements seront réservés pour des personnes retraitées car l'investissement bénéficiera de financement de la CARSAT (anciennement CRAV).

Ce portage permet de ménager les finances de la commune et de combiné le réaménagement de la mairie, ainsi de l'aménagement de la résidence séniors.

En terme de calendrier, l'AJP doit faire face à différentes phases administratives de validation et de montage financier avant d'envisager les travaux à l'horizon 2016. Ils ont retenu l'architecte Jean Christophe Moncel, ce choix soutiendra davantage la cohérence de ce projet.

L'AJP proposera aussi des services annexes aux résidents, du type portage de repas, ménage, prise en charge du linge, etc... Ce sera vraiment des logements intermédiaires pour les personnes souhaitant rester dans le village et ne voulant ou pouvant plus habiter dans leur maisons souvent devenues trop grandes pour elles.

Un beau projet attendu par nos anciens et à suivre sur les deux prochaines années



Un Schéma de Cohérence Territoriale pour mieux planifier l'avenir de notre territoire

Les Communautés de communes de Rohrbach lès Bitche, du Pays de Bitche, de l'Albe et Lacs et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ont pris l'initiative, dès 2008, de s'engager dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, appelé SCoT.

La démarche d'élaboration du SCoT est coordonnée par le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines. Cette démarche complexe associe les 83 communes de l'Arrondissement de Sarreguemines et la commune de Siltzheim, mais aussi les partenaires du territoire : partenaires institutionnels comme les services de l'Etat, les régions Alsace et Lorraine, les départements Bas-Rhin et Moselle, les collectivités voisines (Communauté d'Agglomération de Forbach, Alsace du Nord, Alsace Bossue, Rhénanie-Palatinat, Sarre...), le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, les chambres consulaires (Chambre de commerce, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture), mais aussi des associations comme le Conservatoire des Sites Lorrains, ...

En 2010, un projet de diagnostic du territoire et d'état initial de l'environnement (diagnostic environnemental) a été réalisé.

Les travaux sur la deuxième phase du projet, à savoir, le projet politique (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), ont été engagés dès le mois de novembre 2010, et poursuivis au cours de l'année 2011. Après une longue période de concertation et de travail le SCOT a été adopté au début de l'année 2014 :

- En termes de projections démographiques, les élus du SCoT affichent des ambitions assez fortes puisqu'ils souhaitent attirer + de 4000 habitants sur le territoire d'ici 20 ans. L'objectif est là de passer de 101 000 habitants (aujourd'hui) à + de 105 000 habitants d'ici 2030. Les jeunes sont une cible privilégiée : aussi les élus souhaitent-ils favoriser leur maintien sur le territoire (pour les études supérieures et pour leur activité professionnelle). Pour autant, il conviendra de faciliter le quotidien des populations vieillissantes, en encourageant par exemple le développement de logements et de services adaptés dans leur commune.

- L'accueil de populations étant intimement lié à l'emploi, les élus souhaitent voir la création de 4000 emplois supplémentaires au cours des 20 prochaines années (en plus du maintien des quelques 36000 emplois actuels sur le Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines), dont une centaine pour les communes de la Communauté de communes de Rohrbach lès Bitche. En la matière, les élus affichent une volonté de renforcer la part des emplois en zones d'activités, afin d'y offrir des services de qualité aux entreprises implantées (haut débit, infrastructures adaptées, ...).

- Quant aux déplacements, le SCoT a vocation à contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ce qui devra passer, notamment, par une diminution de la part des déplacements en véhicule individuel. Pour atteindre cet objectif, il convient bien sûr de proposer des possibilités de déplacement alternatif aux habitants du territoire. A cet effet, les élus du SCoT ont affiché leur volonté de voir les liaisons ferrées Sarreguemines/Bitche maintenues, mais aussi renforcées et améliorées ; les interconnexions en transports collectifs entre le Pays de Bitche et l'Alsace ou de Sarreguemines vers Sarrebruck et Forbach notamment, sont également des axes forts exposés dans le document. Dans la mesure du possible, le développement des voies douces destinées au cheminement piéton et cyclo sera également encouragé afin de faciliter l'accès aux espaces commerciaux, de services ou d'activités pour les habitants.

- L'économie du foncier constitue aussi un élément primordial pour le SCoT. Pour cela, il conviendra de densifier les zones urbanisées et constructibles des communes quand cela est possible. Il s'agira en outre de développer de nouvelles formes urbaines et d'habitat pouvant répondre aux besoins de l'ensemble des populations tout au long de leur vie. Le SCoT considère en effet que les moyens et les besoins sont différents pour un jeune couple, une famille (couple avec enfants ou famille monoparentale) ou une personne seule (que ce soit une personne célibataire entrant dans la vie active ou personne âgée)... Le SCoT s'attache donc à prévoir une diversité de logements adaptés aux besoins de ses populations.

Roland ROTH,

Président du Syndicat Mixte du SCOT de l'Arrondissement de Sarreguemines :

«Le PADD est une étape importante, mais elle ne marque pas la fin du projet de SCOT. Nous engagerons début 2012 les derniers travaux relatifs à la phase réglementaire, c'est-à-dire le Document d'Orientation et d'Objectifs.

Une fois le SCOT approuvé (objectif 2014), les PLU auront 3 ans pour être mis en compatibilité avec les prescriptions et orientations du SCOT».

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme stratégique qui s'applique à l'échelle d'un bassin de vie. Dans une logique de développement durable, le SCoT définit en effet des **objectifs** en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, d'implantations industrielles et commerciales, etc. Le SCOT émet des tendances moyennes sur 20 ans, qui devront servir de fil conducteur aux communes dans la gestion de leur propre document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, carte communal,...).

Le SCoT sera traduit dans un document composé de plusieurs éléments : un rapport de présentation (comportant un diagnostic général, un diagnostic environnemental dit Etat Initial de l'Environnement, et une évaluation environnementale, qui devra évaluer les conséquences environnementales des choix portés par le SCoT) ; un projet politique, dit PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ; et un document réglementaire, dit DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs), qui sera la seule pièce opposable du SCoT. Les documents d'urbanisme des communes, comme le PLU, devront à terme être rendus compatibles avec les prescriptions et préconisations du DOO.

Pour plus d'informations sur le SCoT, contacter le Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines 99, rue du Maréchal Foch - 57200 Sarreguemines
Vous pouvez télécharger des documents de travail sur le site du Syndicat :

www.syndicat-mixte-sarreguemines.org



Révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La Commune de Woelfling a été pionnière dans la prise en main des orientations urbaines de la municipalité. Dès 1989, Roger Scheidler, Maire de Woelfling a engagé son conseil municipal vers l'adoption d'un Plan d'Occupation des Sols (POS). Ce document devait permettre aux élus de décider de la stratégie de développement urbain du village. C'était à l'époque une innovation qui a été assez mal vécue par les élus. L'Etat avait une très forte main mise sur les décisions et les frustrations étaient nombreuses, car plusieurs propositions étaient rejetées.

Outre les choix d'urbanisation, le changement est dans le fait que désormais le Maire signe le permis de construire après l'avoir instruit, alors que sans POS, le Règlement National d'Urbanisme est en application et que le Maire signe le permis de construire pour le compte du Préfet. Enfin, dernière nouveauté, le POS permet d'instaurer un Droit de Préemption Urbain (DPU). En effet sur les zones constructibles la commune peut préempter un bien mis en vente s'il s'inscrit dans une opération d'intérêt général.

En 1996, la nouvelle municipalité a décidé de réviser ce premier POS. Les élus municipaux ont souhaité agrandir les zones urbaines avec pour objectif ultime d'atteindre 800 à 850 habitants. Cette révision a duré 5 ans, puisque le nouveau POS révisé n'a été approuvé que le 28 décembre 2000. Depuis ce document est resté assez stable. Nous avons connu de nombreuses extensions, notre population a gagné 200 habitants en 18 ans et les objectifs fixés en 1996 ont quasiment été atteints.

Néanmoins ces dernières années, les parlementaires ont introduit différents nouveaux textes liés à l'urbanisme. Les lois Grenelle du Ministre Jean Louis Borloo puis la loi ALLUR de la Ministre Dufflo, la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territorial à l'échelle de l'arrondissement de Sarreguemines, font que notre POS doit faire l'objet d'une nouvelle révision puisqu'il est amené à disparaître de la législation française.

Il sera transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et doit impérativement être adopté avant le printemps 2017. Le PLU est plus contraignant mais aussi plus lourd dans sa mise en œuvre. De plus le SCOT a établi de nouvelles orientations à l'échelle de l'arrondissement de Sarreguemines. Ce SCOT prescrit moins de consommation d'espace, et engage les communes à remplir d'abord les « dents creuses » (terrains disponibles dans le périmètre constructible mais qui font l'objet de spéculations). Ces nouvelles règles vont s'imposer à nous, et se traduiront par une diminution des zones ouvertes à l'urbanisation.

Lors de sa séance du 17 octobre dernier, le conseil municipal a donc engagé sa révision du POS valant PLU, avec mise en cohérence avec le SCOT de l'arrondissement de Sarreguemines. Il nous revient désormais de choisir un bureau d'étude qui doit nous accompagner dans cette réflexion. Bien entendu, comme le veut la loi, la population sera associée à travers ce bulletin municipal, le site internet de la commune, mais surtout par différentes réunions publiques et par une enquête publique à l'issue du processus. L'objectif est d'arriver à une adoption du nouveau PLU vers la fin 2016.

Pour en savoir plus : http://www.syndicat-mixte-sarreguemines.org/index.php?option=com_content&view=article&id=18&Itemid=4&lang=fr

Et à suivre sur le site woelfling.fr



Renouvellement des baux de chasse

Comme le veut la loi, nous avons dû procéder au renouvellement des baux de chasse communale. C'est une spécificité de l'Alsace Moselle, que d'avoir cette procédure lourde avec toutes les contraintes qui s'imposent aux chasseurs.

La procédure se décompose en plusieurs étapes, d'abord celle de la consultation des propriétaires. Chaque propriétaire de terrains réputés non bâtis (donc souvent des terrains autour des maisons dans le village), est amené à se prononcer sur le produit de la chasse. Le principe étant que ce dernier revient au détenteur du terrain. Toutefois si 2/3 des propriétaires représentant 2/3 des surfaces se prononcent pour l'abandon à la commune, l'ensemble de la recette du bail lui revient.

Depuis toujours, Woelfling bénéficiait du produit de la chasse, soit une somme de 6.555€/an qui alimente ainsi le budget communal. Le texte de loi ne dit rien sur la destination de ce produit, même s'il est d'usage de l'utiliser pour l'entretien des chemins ruraux.

Les conseillers municipaux de la majorité se sont donc mobilisés pour aller à la rencontre de tous les propriétaires et leur demander de se déterminer entre l'abandon du produit à la commune ou la répartition entre eux. Un grand nombre de propriétaires différents, la plupart n'habitant pas la commune, ayant des biens non dévolus, ont considérablement compliqué la tâche.

Néanmoins, nous avons obtenu 378 signatures sur les 374 nécessaires représentant 428,5 hectares sur les 378 hectares qu'il fallait pour obtenir la règle des 2/3. Seuls 53 propriétaires se sont prononcés pour la répartition et 130 ne se sont pas prononcés du tout. La recette potentielle est très limitée, environ 10,4€/ha ce qui explique que la plupart d'entre eux ayant de petites parcelles nous ont cédé le produit de la chasse. Nous avons donc la chance d'être parmi les communes qui continueront à bénéficier du produit de la chasse pour le budget

communal, contrairement à la plupart des municipalités voisines.

Cette réussite a été possible grâce à la mobilisation de tous les conseillers de la majorité qui ont pris beaucoup de temps pour rencontrer un maximum de propriétaires. Notons aussi que seuls 2 agriculteurs de la commune, détenteurs de nombreux terrains se sont prononcés pour la répartition...

L'étape suivante est le choix du mode de dévolution du bail de chasse. Notre ban communal est divisé en 2 lots de chasse, séparés par la route romaine. Le lot nord est d'une surface de chasse de 264,56 hectares dont 55,55 ha de forêt alors que le lot sud est d'une surface de chasse de 296,47 hectares dont 44,43 ha de forêt. Il existe 3 types de mode de dévolution des lots : l'offre sous pli cacheté, l'adjudication publique, la cession de gré à gré. La commission s'est réunie à plusieurs reprises et a fait le bilan du précédent adjudicataire. Nous constatons que les dégâts de gibiers sont limités, qu'il n'y a pas de déséquilibre sylvo-cynégétique, et sommes arrivés à la conclusion que nous pouvions poursuivre la location de la chasse avec le même adjudicataire sous la forme d'une location de gré à gré. Nous avons toutefois établi une condition qui était de maintenir le prix au niveau de la précédente location alors que l'adjudicataire demandait une baisse de la location de la chasse.

Par conséquent lors de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2014 le conseil municipal a validé la convention de gré à gré pour une durée du bail de 9 ans avec Michel Beck, domicilié à Achen, pour un montant total de 6.555€/an qui seront dorénavant indexés sur l'indice INSEE des baux ruraux (résultat du vote : 13 voix pour et 2 abstentions). La convention de gré à gré rappelle à l'adjudicataire le respect du plan d'aménagement forestier (qui précise l'exploitation forestière sur les années à venir), le respect aussi du sentier pédestre et des randonneurs qui l'utilisent. Enfin nous avons décidé d'installer avec l'ONF (Office National des Forêts) des enclos qui permettront de comparer d'une part, la régénération naturelle en forêt soumise à l'abrutissement du gibier et d'autre part, celle où l'animal ne pourrait pénétrer. Nous pourrions ainsi en examiner la pression cynégétique.

Lors de la même séance, nous avons dû désigner un estimateur des dégâts de gibier qui doit être un habitant d'une commune voisine. En l'occurrence nous avons désigné Gérard Kirch de Bliesbruck.



Commémoration du 11 novembre



Les communes de Wiesviller et Woelfling commémorent ensemble le 11 novembre en présence des enfants de nos écoles, qui chantent la Marseillaise, et qui ont fait un lâché de ballons cette année.

Merci aux organisateurs et aux nombreux participants, en particulier aux deux corps des sapeurs-pompiers.

Des habitants des Pays-Bas nous ont contacté après avoir trouvé des ballons dans leur jardin !



Les finances communales

Les objectifs de l'équipe municipale en matière de gestion financière de la commune:

- Assurer le meilleur service quotidien possible à l'ensemble de la population locale et ceci à moindre coût.
- Assurer l'entretien du patrimoine de la commune : matériel, bâtiments, routes, etc. (dépenses d'investissement d'entretien).
- Assurer le développement harmonieux de la commune : amélioration des conditions de vie locales de l'ensemble de la population à court, moyen et long terme (dépenses d'investissement également).

Tout en dégagant un résultat d'exploitation courant suffisant, dont une partie ou la totalité assurera le financement partiel des investissements.

Présentation succincte de la structure d'un budget communal

Le budget primitif est l'acte par lequel les recettes et les dépenses de la commune sont prévues et autorisées pour une année. Il doit être approuvé par le conseil municipal tous les ans, en début d'année. Il est composé de deux sections : fonctionnement et investissement. Ces deux sections se trouvent obligatoirement en équilibre.

Le compte administratif est l'acte qui présente les dépenses et les recettes qui ont effectivement été réalisées au cours de l'exercice calendaire écoulé. Comme le budget primitif, il comporte deux sections: fonctionnement et investissement.

Il doit être approuvé par le conseil municipal dès que les comptes de l'exercice ont été définitivement arrêtés. Il est vérifié par les services du Trésor public et visé par ceux de la préfecture. Le conseil municipal est également appelé à décider de l'affectation du résultat

de la section fonctionnement qui, s'il est positif, peut être versé en partie à la section investissement, afin de contribuer au financement des travaux d'entretien lourds du patrimoine (rues, routes, bâtiments...), à celui des nouveaux programmes et projets, le reste de cet excédent pouvant être conservé sur la section fonctionnement et reporté sur l'exercice suivant.

En ce qui concerne le compte d'investissement, le résultat, qui peut être excédentaire ou déficitaire, est reporté sur l'exercice suivant.

Les sections de fonctionnement et d'investissement doivent répondre aux objectifs de la commune.

La section fonctionnement doit répondre à trois objectifs :

- 1- Assurer le meilleur service quotidien possible à l'ensemble de la population locale et ceci à moindre coût.
- 2- Assurer le petit entretien courant du patrimoine communal.
- 3- Dégager un résultat suffisant dont une partie ou la totalité assurera le financement partiel des investissements.

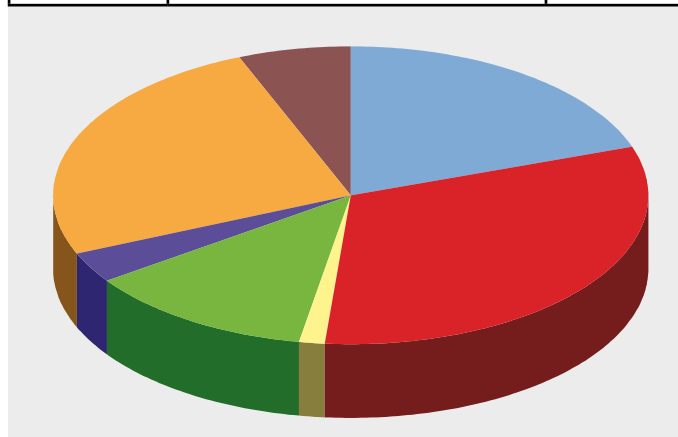
La section investissement, quant à elle, doit assurer le remboursement de la dette, et de plus répondre à deux objectifs:

- 1- Assurer le gros entretien du patrimoine de la commune (matériel, bâtiments, routes, etc.).
- 2- Assurer le développement harmonieux de la commune (amélioration des conditions de vie locale de l'ensemble de la population à court, moyen et long terme).

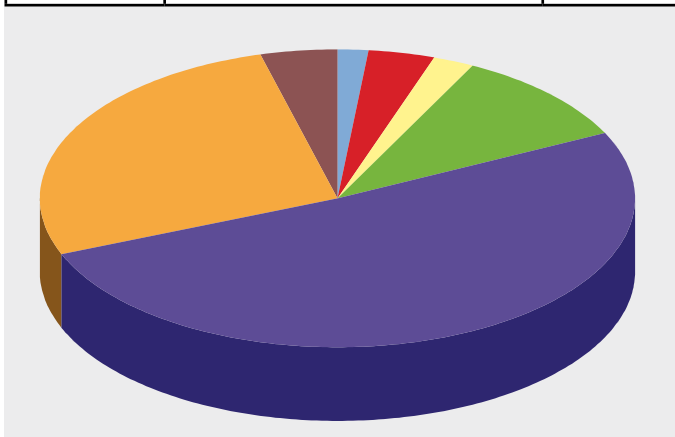


Budget primitif 2014 de la commune de Woelfling

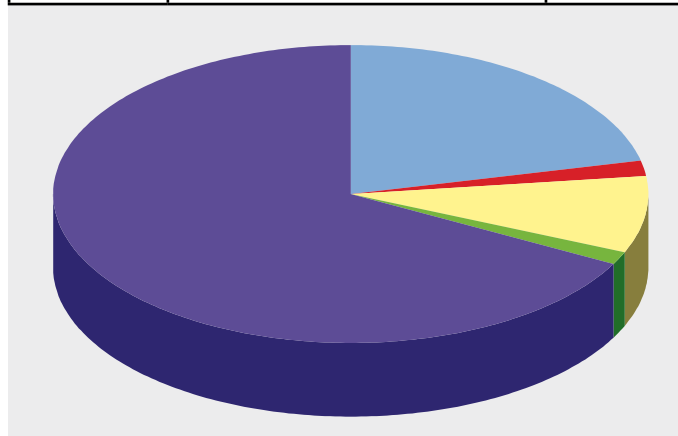
Dépenses de fonctionnement		
Chapître 011	Charges à caractère général	86 865 €
Chapître 012	Charges de personnel et frais assimilés	141 300 €
Chapître 022	Dépenses imprévues	5 425 €
Chapître 023	Virement à la section d'investissement	55 930 €
Chapître 042	Dotations aux amortissements	14 081 €
Chapître 65	Autres charges de gestion courante	112 811 €
Chapître 66	Charges financières	26 700 €
Total		443 113 €



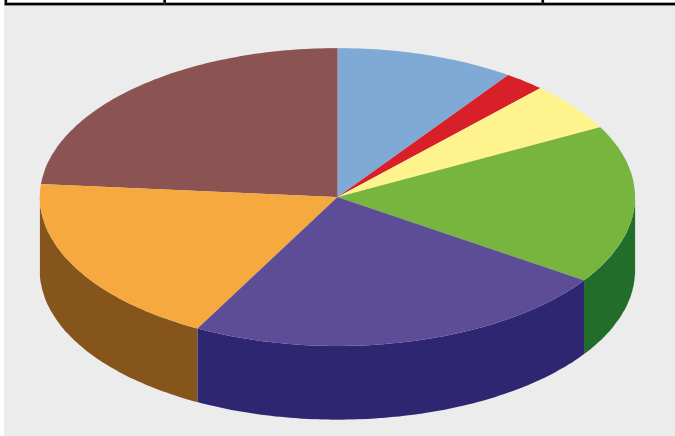
Recettes de fonctionnement		
Chapître 002	Résultat d'exploitation reporté	7 837 €
Chapître 013	Atténuation des charges	15 300 €
Chapître 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000 €
Chapître 70	Vente de produits, services...	45 105 €
Chapître 73	Impôts et taxes	227 500 €
Chapître 74	Dotations, subventions et participations	119 259 €
Chapître 75	Autres produits de gestion courante	18 080 €
Chapître 76	Produits financiers	2 €
Chapître 77	Produits exceptionnels	30 €
Total		443 113 €



Dépenses d'investissement		
Chapître 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	124 757 €
Chapître 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000 €
Chapître 16	Emprunts et dettes assimilés	48 357 €
Chapître 20	Immobilisations incorporelles	8 003 €
Chapître 21	Immobilisations corporelles	390 975 €
Total		582 092 €



Recettes d'investissement		
Chapître 021	Virement de la section d'exploita-	55 930 €
Chapître 040	Opérations d'ordre de transfert en-	14 081 €
Chapître 041	Opérations patrimoniales	30 000 €
Chapître 10	Dotations fonds divers et réserves	100 436 €
Chapître 13	Subventions d'investissement	135 155 €
Chapître 16	Emprunts et dettes assimilés	109 020 €
Chapître 21	Immobilisations corporelles	137 471 €
Total		582 092 €





Les finances communales (suite)

La période 2008 à 2014 a été consacrée à l'assainissement des finances de la commune. Au 31 décembre 2014, l'endettement s'élèvera à 668.133€ soit 924€/habitant alors qu'il était au 31 décembre 2008 à 1.562€/hab. Nous serons sans doute dans l'obligation de faire un emprunt en 2016 pour faire face à l'investissement important pour la rénovation de la Mairie. L'objectif est d'être en 2020 à un endettement de 600.000€.

Cet objectif sera d'autant plus difficile à atteindre que nos partenaires financiers sont tous dans une situation financière tendue. L'Etat diminue fortement ses dotations qui sont essentielles à nos budgets. Pour la seule année 2014, la baisse des dotations de l'Etat s'est traduit par une diminution de 8.000€ soit une baisse de 7%.

Par ailleurs les subventions elles aussi sont à la baisse. La région Lorraine se recentre sur ses compétences et ne participe plus qu'aux projets structurants créateurs d'emplois (par exemple petits commerces). Elle n'intervient plus sur l'embellissement, encore un peu sur le patrimoine aux côtés de la Fondation du Patrimoine, et sur la rénovation de logements communaux. Le Département réduit considérablement ses aides. Ainsi le Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires Mosellans (PACTE) était passé pour notre commune de 120.000€ sur la période 2008-2011 à moins de 95.000€ sur la période 2012-2014 et pour l'instant aucune annonce n'a été faite par le Département pour la période à venir en raison de l'instabilité liée à la réforme territoriale et aux élections départementales prévues en mars 2015. De plus les départements sont exsangues en raison des coûts de l'aide sociale qu'ils supportent seuls avec de surcroît un accompagnement social plus fort en raison de la crise économique (RSA).

A quoi il faut rajouter une évolution structurelle du budget communal. Autant les charges à caractère général sont restées stables depuis plusieurs années, autant la masse salariale continue à évoluer en raison du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) dû à l'évolution hiérarchique de nos salariés communaux.

Ces réformes en cours, dont certaines sont nécessaires, et l'évolution structurelle de notre budget rendent toutes prévisions budgétaires à long terme difficile.

Depuis 2 ans, nous sommes obligés de réagir face à cette situation. Notre volonté première étant de ménager l'investissement donc de diminuer le fonctionnement. Il faut absolument maintenir le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour garder une capacité à investir.

Nous avons d'abord la chance d'avoir des recettes

nouvelles, en 2013 la location des terrains communaux pour les éoliennes (14.000€) où en 2014 la vente d'énergie photovoltaïque (11.637€). Mais cela ne suffit plus à faire face aux baisses de dotations et de participations.

Il nous faut réduire les dépenses de fonctionnement. Nous avons renégocié nos contrats de téléphonie. Sur l'année 2014 la contribution au budget du SIVOM est en baisse aussi en raison des aides européennes versées et des contrats aidés qui limitent le coût de l'emploi. Il va falloir aller plus loin encore en 2015, et peut être prendre des mesures plus difficiles.

Nous sommes passés par un groupement de commande avec la Ville de Sarreguemines pour bénéficier d'une baisse du coût du gaz. Cela se solde sur la facture de gaz par une baisse attendue de 20% à compter du 1er janvier 2015 (soit environ 2400€ à consommation constante). Les illuminations de Noël ont été installées par nos ouvriers, le format de la St Nicolas a été revu, les subventions aux associations seront revues en 2015, la dématérialisation sera utilisée au maximum, etc...

En 2016, nous nous attaquerons au coût de l'éclairage public.

La fiscalité urbaine aussi a fait l'objet de changement. La Taxe Locale d'Équipement a été supprimée, la taxe de riverain disparaît au 1er janvier 2015 et nous avons décidé de supprimer les PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble). Le tout est remplacé par la Taxe d'Aménagement avec un taux différencié selon la zone dans laquelle on se trouve. Sur les anciennes zones de PAE ou de taxe de riverains, et les secteurs récemment urbanisés ou à urbaniser le taux est de 5%. Sur tout le reste il est de 3%. Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante : surface taxable (La surface qui sert de base de calcul à la taxe correspond à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades) x valeur forfaitaire (712€ en 2014 fixée par décret) x taux indiqué plus haut.

Nous avons parallèlement diminué la participation pour raccordement à l'égout (PRE) qui est passée de 1.500€ forfaitaire à 500€.

Enfin en 2013 nous avons instauré la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) qui impacte les enseignes publicitaires installées sur la commune.

Tous ces mécanismes visent à simplifier la fiscalité sur la commune, à réduire notre fonctionnement pour permettre des investissements qui ne soient pas que supportés par l'emprunt.



Divers : réalisations et projet...

- Acquisition d'une tondeuse auto-portée : 10 666,67 € HT auprès des établissements Klein d'Adamsviller
- Travaux de peinture de la classe de Mme Besch : 1 794,47 € HT auprès des Peintures Fiacre de Woelfling
- Mise aux normes électriques du FSE et de l'école primaire (1ère phase), ainsi que l'installation des projecteurs détecteurs à l'école : 1 905,59 € HT auprès de BH électricité.
- Acquisition et installation de poteaux éclairant le sentier reliant le lotissement Klusen à celui de l'Allmend : 1 992 € HT pour l'acquisition auprès de FIMEC puis installation par JK Electricité à Woelfling.
- Réfection de la voirie de la rue de l'école : 47.887,80 € HT auprès de la SARL René GREBIL et Cie subventionné à 18 645,25 € par le fonds de concours de la CASC soit un taux de 38,93 %.
- **En projet et en attente de réponses suite aux demandes de subventions :**
 - La réalisation de la seconde phase de la mise aux normes à l'école primaire : 9 273,34 € HT
 - L'installation de 2 Vidéo projecteurs interactifs à l'école primaire : 6 650,00 € HT
 - Réfection de la toiture de la mairie : 70 105,79 € HT
 - Réalisation de la piste cyclable financée par la Communauté d'Agglomération.





Syndicat des eaux

1. Composition du Syndicat des Eaux :

Suite aux élections municipales de mars 2014, le comité syndical s'est reconstitué. Il est composé par 2 membres de plein droit des communes de WIESVILLER, WOELFLING et ZETTING ainsi que de 2 membres de la commune de BLIESBRUCK à titre de représentation du quartier de la HERMESKAPPEL.

A la suite de la séance du 23 avril 2014 ont été élus :

Président	Fabien STENGER	Commune de ZETTING
Vice président	Fabien PEIFER	Commune de WOELFLING
Membres	Elodie LETT	Commune de WIESVILLER
	Hubert KARMANN	Commune de WIESVILLER
	Martine LETT	Commune de ZETTING
	Claude SITTER	Commune de WOELFLING
Membres consultatifs	Jacques SCHOULER	Commune de BLIESBRUCK
	Christian SEGALLA	Commune de BLIESBRUCK
Secrétariat	Mairie de ZETTING – Katia BADARIOTI – 03.87.02.38.68	

L'exploitation de la station de pompage et du réseau est confiée à Christian HUTH. Pour l'exploitation des branchements et relevés de compteurs :

Christophe HEITGER – 06.79.16.67.99

Pour les installations des particuliers des communes de WOELFLING et de ZETTING

Paul RAYMOND – 06.84.06.98.16

Pour les installations des particuliers de la commune de WIESVILLER.

2. Le prix de l'eau :

Sur la facture vous trouverez, d'une part, les montants qui relèvent du syndicat des eaux :

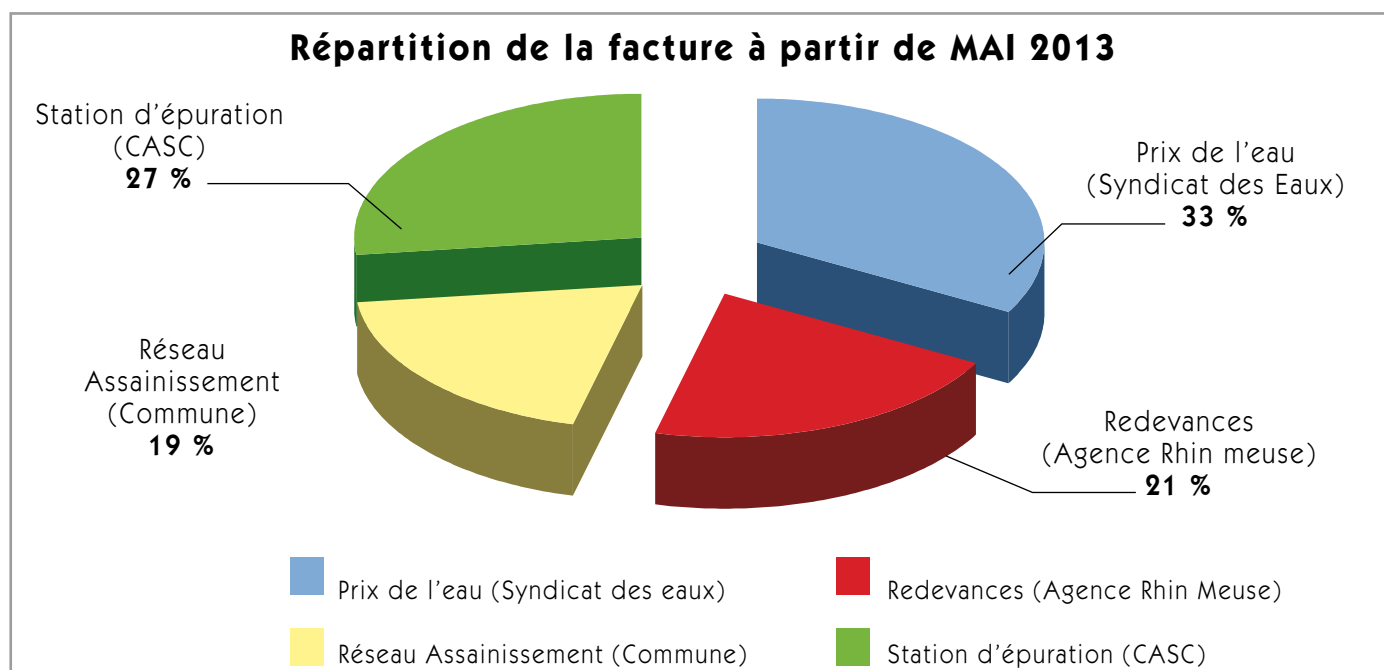
- Abonnement du compteur : **10 € pour un semestre.**
- Consommation d'eau : **1,05 € par m³ depuis janvier 2013**

A titre de comparaison, le prix moyen en France du m³ d'eau est de **1,51 €**. **Le prix de l'eau n'avait pas été augmenté depuis 1999, il était de 1,143 jusqu'au 31 décembre 2012.** Les résultats financiers satisfaisants, résultants d'une gestion rigoureuse pendant les deux derniers mandats, ont permis de baisser le prix du m3 sans impacter la capacité d'autofinancement du Syndicat. Les recettes de la vente de l'eau doivent permettre de couvrir les charges de fonctionnement : électricité pour le pompage, l'entretien et les réparations courants, frais administratifs ainsi que l'autofinancement des gros travaux d'investissement liés à l'outil de production.

Le syndicat a opté, pour les travaux d'exploitation ne nécessitant pas de moyens lourds de génie civil, la solution en régie afin de maîtriser au plus juste les coûts de fonctionnement.

L'essentiel du montant de la facture est en coût variable en fonction de la consommation en m3 de chaque abonné. Le syndicat fait apparaître des redevances sur la facture dont il ne fait que l'encaissement et le reversement pour les différentes bénéficiaires.

Vous trouverez, sur le graphe ci-dessous, la répartition en pourcentage de ces différents éléments.



Communes :	0,65 € par m ³	Pour les abonnés raccordés au réseau
Agence de l'Eau Rhin et Meuse :	0,345 € par m ³	Pour la pollution domestique
Agence de l'Eau Rhin et Meuse :	0,274 € par m ³	Pour la modernisation du réseau
Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences :	0,20 € par m ³	Pour les communes non raccordées à une station d'épuration
Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences :	0,845 € par m ³	Pour les communes raccordées à une station d'épuration

Vous avez vu apparaître, à partir de mai 2009, le nouveau tarif de 0,845 € pour financer le traitement des eaux usées. En effet la station d'épuration de ZETTING est opérationnelle depuis cette date et traite les eaux usées des communes de ZETTING, ainsi que WIESVILLER et WOELFLING.

3. A quoi servent les redevances ?

• Commune :

Les recettes du budget assainissement de la commune proviennent directement de cette redevance. Elle permet de financer le programme restant des travaux d'assainissement à réaliser dans les communes, comme par exemple les extensions du réseau d'assainissement.

• Agence de l'Eau Rhin et Meuse :

L'agence subventionne les travaux de modernisation des réseaux ainsi que l'exploitation des stations d'épuration et du service public d'assainissement non collectif (SPANC).

• Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences

C'est elle qui a la compétence pour la réalisation, l'exploitation des stations d'épuration ainsi que du réseau de transport entre les communes. La redevance sert à financer la construction des équipements et des réseaux de liaison.

En résumé, la facture d'eau sert à financer l'ensemble des processus depuis le pompage jusqu'au rejet de l'eau dans le milieu naturel :

- La production de l'eau
- La distribution de l'eau
- La récupération des eaux usées par le réseau d'assainissement
- Le traitement des eaux usées
- Enfin le rejet d'une eau purifiée dans le milieu naturel.



4. La transparence de l'eau :

La directive européenne sur l'eau transcrite dans le droit français implique de nouvelles exigences de qualité, donc un surcroît de contrôle et une responsabilité accrue des fournisseurs d'eau. Une batterie d'analyses de plus en plus fines afin de sécuriser la santé publique est désormais obligatoire depuis décembre 2003.

C'est ainsi que de nouveaux paramètres d'analyse : pesticides, herbicides, nitrates etc... sont désormais intégrés même pour les installations de faible capacité. Le coût des analyses a plus que doublé pour le Syndicat et représente un montant annuel de l'ordre de 20 000 € pour une dizaine d'analyses par an. Les résultats sont disponibles en mairie.

Contrairement à d'autres régions soumises aux effets néfastes des cultures intensives et au traitement par des pesticides, l'eau du forage de ZETTING présente d'excellents résultats par rapport à une cinquantaine de nouveaux paramètres.

Le consommateur a raison de se préoccuper de la qualité de l'eau distribuée mais s'inquiète parfois pour de mauvaises raisons. Quels sont les critères d'appréciation ? Le goût et le calcaire qui sont à l'origine de désagréments mais qui sont des paramètres de confort et non des paramètres de santé. La chloration obligatoire depuis la mise en place du plan Vigipirate en est un exemple.

Des analyses plus approfondies, plus sensibles, de fréquences plus importantes et plus coûteuses garantissent la qualité de l'eau qu'il faut désormais qualifier de propre à la consommation et non plus seulement d'eau potable.

Quelques définitions et caractéristiques :

Le pH (potentiel hydrogène) :

C'est une échelle logarithmique qui varie de 0 à 14 et qui traduit l'acidité ou l'alcalinité d'une solution, la neutralité étant à pH 7. La valeur du pH de l'eau distribuée est de 7,45 (légèrement basique, le pH des eaux naturelles varie entre 6,5 et 8,2 en moyenne).

Le TH (titre hydrotimétrique) ou dureté de l'eau :

Le TH indique la teneur globale en sel de calcium et de magnésium qui sont responsables de la dureté de l'eau. **La valeur du TH est de 32,7** (degré français).

Pour fixer les idées, on considère que :

- De 0 à 5° F l'eau est très douce
- De 5 à 15° F l'eau est douce
- De 15 à 25° F l'eau est moyennement dure
- De 25 à 35° F l'eau est dure
- Plus de 35° F l'eau est très dure.

Nota : les notices de réglages de la machine à laver la vaisselle font parfois apparaître des unités internationales « 1° français = 0,7° anglais = 0,58° américain = 0,56° allemand ».

5. Faut-il souscrire un contrat d'assistance ?

Régulièrement, des offres de contrat d'assistance pour votre canalisation d'alimentation souterraine vous sont proposées. Pour votre information, sachez que le Syndicat des Eaux de ZETTING prend en charge la réparation de votre branchement souterrain jusqu'à la limite de votre compteur lors d'une fuite ou rupture de conduite en domaine public et/ou domaine privé dès lors que cette fuite n'a pas été provoquée par un engin ou un tiers travaillant à proximité de la conduite.

Lorsque le compteur est installé à l'intérieur du bâtiment, la canalisation d'alimentation souterraine extérieure de votre maison est du ressort du Syndicat. Dans le cas de figure où le compteur est installé dans un regard à l'extérieur et en limite de votre propriété, le branchement exploité par le Syndicat s'arrête au droit du regard.

Les conduites de branchement sont dans leur totalité soit en PVC (plastique) ou PEHD (polyéthylène haute densité) dans les communes desservies par le Syndicat des Eaux et présentent une bonne fiabilité.

Pour le Comité du Syndicat des Eaux
Le président : Fabien STENGER

SIVOM de Wiesviller-Woelfling

Les instances du SIVOM ont elles aussi été renouvelées après les élections municipales. Nathalie Staub reste Présidente ainsi que Jean Jacques Brenon Vice Président en particulier sur la forêt. Les élus de Wiesviller sont Nathalie Staub, Hubert Karmann, Dominique Schallhammer, Dominique Freyermuth, Christelle Piron et Jean Jacques Mayer. Les élus de Woelfling sont Michaël Weber, Jean Jacques Brenon, Fabien Peifer, Antoine Lenhard, Gilbert Rauch et Hervé Simon.

Nous n'avons pas engagé de travaux majeurs en 2014. Nous avons toutefois lancé les études pour la réfection du mur du cimetière en vue de travaux qui pourraient se réaliser en 2015 ou 2016.

Concernant la gestion forestière, que ce soit pour réserver du bois enstéré ou des lots à façonner, le mieux est de s'adresser en mairie. Par ailleurs Jean Jacques Brenon reste à disposition. Pour préserver notre forêt communale des aménagements sont prévus, notamment la mise en place de cloisonnement pour éviter le tassement des sols ne leur permettant pas une bonne régénération.

L'essentiel de l'action du SIVOM concerne bien l'école maternelle, le périscolaire, la cantine scolaire et le dispositif Trilingua.

Le service d'accueil périscolaire situé au rez de jardin de l'école maternelle intercommunale fonctionne depuis la rentrée 2011 sur les créneaux du matin (une demi heure avant les cours) entre midi avec service de repas et le soir après les cours jusqu'à 18 h et suite à l'aménagement des rythmes scolaires à partir de 15 h 25, le mercredi durant une heure de 7 h 30 à 8 h 30.

La responsable du service d'accueil Mlle WEISKOPF Vanessa est secondée depuis la rentrée par KOBLER Mallory, recrutée dans le cadre d'un contrat aidé par l'Etat, un emploi d'avenir.

Toutes les deux interviennent sur les créneaux horaires du midi et soir, et Vanessa également le matin. La fréquentation moyenne est de 4 à 5 enfants le matin, 15 à 20 à midi et 7 à 8 le soir.

Par ailleurs, et dans le cadre de son programme, l'intervention de l'assistante Trilingua Mme VON SEHLEN Stéphanie, au service d'accueil périscolaire le matin et à midi, permet aux enfants de se familiariser davantage avec l'usage de la langue allemande, lors des activités et de la vie en collectivité.

Les animatrices, ainsi que les ATSEM à l'école maternelle, accompagnent, selon un planning bien établi, les élèves lors du transport scolaire. Notons la venue de Aurélie Schwartz en remplacement de Yolande Schaschkow.

La gestion du service d'accueil périscolaire relève du SIVOM. Les inscriptions se font auprès de la responsable Vanessa, au local périscolaire, lors des permanences le jeudi après midi et le vendredi matin sur la base d'une grille tarifaire en fonction du quotient familial.

Le service du repas est assuré depuis la rentrée de septembre 2014 par la société SODEXO.

Le coût du service pour les deux communes : 35 000 € environ déduction faite des subventions de la CAF de la Moselle et des participations des parents.



Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences



Le réseau CABUS : une offre de transport collectif pour tous, intéressante et adaptée à la commune

Le réseau CABUS, organisé par la Communauté d'Agglomération, dessert la commune de Woelfling depuis avril 2005.

Par la création de la ligne 8B et en concertation avec la commune, la Communauté d'Agglomération a notablement amélioré l'offre de transport collectif existante du réseau TIM (organisé par le Conseil Général).

OFFRE DE TRANSPORT

L'ensemble des services proposés par les réseaux TIM et CABUS figure sur la fiche horaire de la ligne 8B (affichée aux arrêts, disponible en mairie, à la Communauté d'Agglomération, dans les autocars) :

• Ligne CABUS 8B

(horaires indiqués à l'arrêt Centre pour les allers, gare routière pour les retours)

- 3 allers réguliers par jour vers Sarreguemines : 8h19, 13h05 et 14h13 (en période scolaire)
- 5 allers sur réservation (service « Cabus à la demande ») : 6h37, 9h18, 11h03, 16h38, 17h48 (14h13 en vacances scolaires)
- 3 retours réguliers par jour de Sarreguemines : 11h15, 12h10 et 17h20 (en vacances scolaires)

• Ligne TIM 85

- 2 allers réguliers par jour : 7h16 et 13h34
- 2 retours réguliers par jour : 12h15 et 17h20

• Ligne TIM 25

(uniquement l'arrêt Gare)

- 3 allers réguliers par jour : 7h26, 8h18 (en période scolaire) et 13h56 (Mercredi et Samedi)
- 3 retours réguliers par jour : 12h20 (Mercredi et Samedi), 17h20 (en période scolaire) et 18h20

Fonctionnement du transport sur réservation du réseau CABUS : service «Cabus à la demande»

- Les services «Cabus à la demande» qui ne sont activés que sur réservation sont identifiés en jaune dans la fiche horaire de la ligne 8B.

- Le service «Cabus à la demande» est ouvert à tous.
- Il ne fonctionne que pour les arrêts et aux horaires identifiés sur la fiche horaire.
- Une seule réservation suffit pour que le transport en question soit réalisé.
- Seuls les clients ayant réservé sont pris en charge par le conducteur, pour une question de responsabilité et d'assurances.

- Modalités de réservation :

- téléphoner au 03/87/28/48/89 (Service Transports de la Communauté d'Agglomération)
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h
- au plus tard la veille avant 16h pour une réservation le lendemain (le vendredi avant 16h pour une course le samedi ou le lundi).
- Les informations à donner aux agents de la cellule de réservation : le nom des arrêts de montée et de dépose, l'heure de passage à l'arrêt de montée qui figure sur la fiche horaire.
- Pensez à annuler votre réservation si vous avez un empêchement.

- Tarifs : les tarifs des réseaux CABUS figurent parmi les moins élevés de Lorraine.

Les titres donnant accès au service «Cabus à la demande» sont :

- les tickets à l'unité (0,90 €) ou au carnet de 10 (0,60 €)
- les abonnements libre circulation en vigueur sur le réseau :
- pass adulte mensuel à 15,50 €
- pass mobilité mensuel à 11 € (chômeurs, RSA, invalides avec taux inférieur à 80 %)
- pass jeune semestriel à 59 € (jeunes de moins de 25 ans)
- pass mobilité annuel gratuit pour les plus de 65 ans
- pass mobilité gratuit (invalides avec taux supérieur ou égal à 80 %)



Nos agents à l'honneur

Yolande Schaschkow

C'est avec beaucoup d'émotions que nous avons été nombreux à entourer Yolande à l'occasion de son départ à la retraite. Yolande a commencé à travailler à l'école maternelle en 1982. Le SIVOM de Wiesviller Woelfling a trouvé en elle une assistante maternelle dynamique, disponible, au service de nos plus jeunes. Tous ces jeunes entre 3 et 5 ans qui l'ont croisée à la maternelle gardent en mémoire sa gentillesse, son sourire et sa douceur.

Aujourd'hui elle peut prétendre à une retraite bien méritée. Une nouvelle vie s'ouvre à elle, donnée à sa famille, ses nombreux amis et à ses passions. Nous avons toujours autant de plaisir à la croiser accompagnée de Vincent lors de manifestations dans la commune ou d'une simple marche.

Bonne retraite à toi Yolande.



Dominique Heymann



A l'occasion des vœux du Maire a été remise à Dominique Heymann la médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale pour plus de 25 ans passés comme ouvrier communal.

Après un court passage chez Haffner à Sarreguemines, Dominique a été employé comme TUC à Woelfling en 1987, il s'agissait des premiers emplois aidés. Après quelques années passées à travailler pour la municipalité à temps partiel, Roger Scheidler, ancien Maire décide de le fonctionnariser en 1992 puis titulariser à temps plein sur l'insistance du regretté Raymond Arbrun. Il a commencé avec Gilbert Kratz qui était aussi sur un emploi aidé, avec Denis Kobler, Loïc Keyser à une époque où les ouvriers étaient mutualisés pour les 2 communes.

Dominique est très apprécié par nos habitants, toujours à l'œuvre dans ses différentes fonctions, il ne ménage pas sa peine malgré la météo parfois difficile. Les travaux d'entretiens sont nombreux pendant toute l'année et parfois ingrats. Tonte et fleurissement en été, déneigement en hiver, font un emploi du temps chargé pour nos ouvriers communaux. Avec Gilbert Kratz, ils forment aujourd'hui une équipe complémentaire efficace et dévouée à l'intérêt général.

Saluons aussi le bénévolat de Dominique qui est actif dans plusieurs associations.



Nos habitants...

Etat-civil

Naissances

✿ FLAUSS Romain	05 février 2014
✿ ROTT Charline	09 février 2014
✿ JANZAM Gauthier	10 février 2014
✿ GION Margaux	26 février 2014
✿ FORSTER Thibaut	07 avril 2014
✿ DIETERLE Bruno	02 juin 2014
✿ KLEIN Elih	02 juin 2014
✿ RUMPLER Camille	14 juin 2014
✿ FUNFROCK Eva	11 juillet 2014
✿ KLEIN RAMIL Jade	25 août 2014
✿ BOUR Alexia	29 octobre 2014



Mariages

♥ ABOUT Magali et SCHEIDLER Geoffrey	02 août 2014
--------------------------------------	--------------

Décès

❖ BLENERT née MULLER Marie-Louise (92 ans)	08 juin 2014
❖ GAMBS née ROTHEMACHER Marie (92 ans)	18 août 2014
❖ LETT Guy (67 ans)	05 novembre 2014

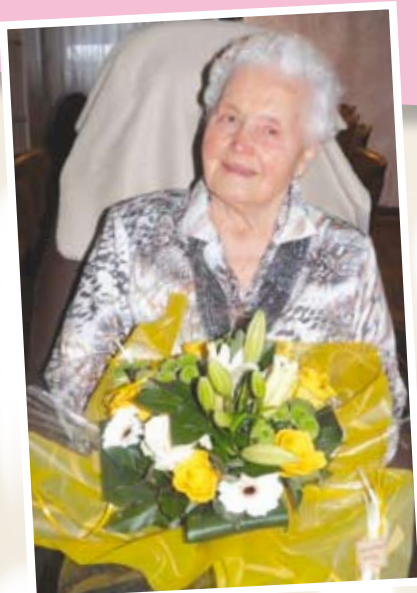
Nouveaux arrivants déclarés

Mme BRANCA Claire et M. DOUR Mathieu
Mme SCHWARTZ Marie et M. FREYERMUTH Julien
Mme KLEIN Jennifer et M. RAMIL Chin
Famille STAUFFER Patrice et PERALI Nelly
Mme DELLINGER Marjorie et M. POISSON Dominique
Famille DIETERLE Marcus
Famille ABOUT Magali
Famille RIMLINGER Raymond
Mme BAUER Marine et M. WISHAUP Ludovic
Mme et M. OZDEMIR Murat
Famille EL BACHIR Mustapha
M. WEISLINGER Christophe

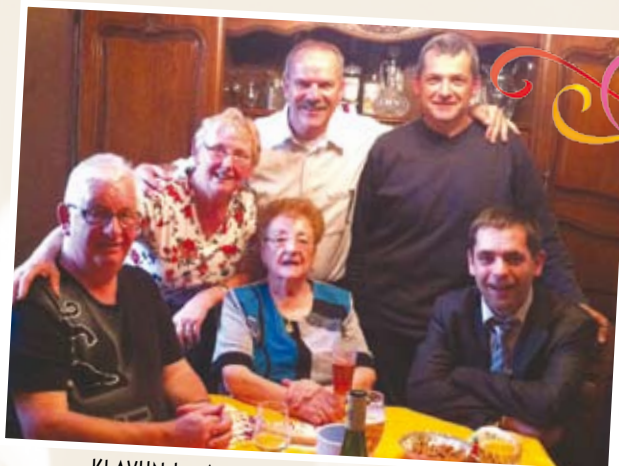
4 Impasse du Steinfeld
2 Impasse du Steinfeld
9 Rue de la Forêt
16 Rue de la Forêt
3 Impasse des Jardins
50 Route Romaine
5 Impasse du Sacré Cœur
15 Rue Hermeskaappel
73 Rue Principale
4 C Route Romaine
11 Rue Principale
3 impasse du Steinfeld



Anniversaires



LUTZ Marie née OBRY- 13 février (90 ans)



KLAVUN Lucie née KELLER - 11 avril (92 ans)



MAYER Catherine née BLENERT - 18 avril (100 ans)



ZAHM Louise née SCHMITT - 17 septembre (96 ans)



HEYMANN Marie-Madeleine née SCHMITT - 16 octobre (91 ans)



GAUER Jean - 19 septembre (90 ans)

Mais aussi

KOBLER Marie née SCHWARTZ - 04 janvier (85 ans)
 GAUER Madeleine née HEYMANN - 1er février (88 ans)
 HEYMANN Jean-Baptiste - 06 mars (87 ans)
 KENNEL Marie-Thérèse née GROSS - 24 avril (80 ans)
 KRANTZ Marie née BECKER - 09 mai (93 ans)
 ARBRUN Jeanne née RUMPLER - 13 mai (86 ans)
 GRAUSEM Ernest - 18 mai (87 ans)
 SIEBERT Joseph Bernard - 05 juin (80 ans)
 KIRCH Ernest - 18 juillet (81 ans)

LETT Anne née SCHMITT - 06 août (93 ans)
 SINGER Anne née CONRAD - 25 août (86 ans)
 BRUCKMANN Ernest - 04 octobre (87 ans)
 FREYERMUTH Marie née FEGEL - 12 octobre (81 ans)
 LETT Marie Madeleine née MULLER - 25 octobre (80 ans)
 SCHMITT Jean-Pierre Ervin - 05 novembre (82 ans)
 LETT Achille - 10 novembre (81 ans)
 KIRCH Geneviève née KARMANN - 23 novembre (80 ans)
 WEBER Raymond - 10 décembre (82 ans)



La vie de nos écoles

A la maternelle



Petite et Moyenne Section - Mme Meyer



Moyenne et Grande Section - Mme Roth



Au primaire



CP - Mme Besch



CE1 et CE2 - Mme Schmit

Au feu les pompiers !

Mardi 20 mai, les pompiers de Woelfling sont venus à l'école élémentaire Hirtengarten. Leur intervention s'est déroulée en deux temps :

- En classe, les élèves ont été sensibilisés aux risques domestiques et aux dangers de la route. Les pompiers leur ont aussi appris comment donner l'alerte en cas d'incendie. Pour s'assurer de la bonne compréhension de tous, les élèves ont joué des petites saynètes dans lesquelles ils ont pu réinvestir les consignes expliquées préalablement.
- Et enfin, sur le terrain de foot, et pour la plus grande joie de tous, les enfants ont tenu la lance à incendie.

L'intervention des pompiers de Woelfling dans les deux classes de l'école a connu un vif succès auprès des élèves, à en croire leur participation active et l'intérêt qu'ils ont montré tout au long des activités proposées.



Champions en orthographe



Cette année encore et pour la troisième année consécutive, les enseignantes de l'école élémentaire de Woelfling ont entraîné leurs élèves tout au long de l'année scolaire à faire des dictées de mots et de phrases préparées ou non. Ce projet s'est concrètement finalisé par un concours d'orthographe organisé lundi 16 juin 2014 dans les deux classes de l'école. La remise des diplômes et des récompenses, tant attendue par les élèves, a eu lieu le lundi suivant.

Les lauréats ont été les suivants :

- **Au CP** : Louise Albrecht a obtenu le 1er Prix, Justine Kopp le 2e et Camille Dross le 3e.
- **Au CE1** : Chloé Andlauer et Océane Ham se partagent le 1er Prix ex aequo et Cécile Bour est récompensée de la 3e place.

- **Au CE2** : le 1er Prix est décerné à Evaelle Philippi, le 2e à Garance Rassart et le 3e à Marie Jung.

Il n'y a néanmoins pas eu de perdants puisque tous les élèves ont été récompensés par un livre de lecture bien mérité.

Encore toutes nos félicitations aux heureuses gagnantes !



Sortie de fin d'année

Mardi 24 juin 2014, pour la traditionnelle sortie de fin d'année, les enseignantes de l'école élémentaire de Woelfling ont emmené leurs élèves au Site Archéologique Européen de Bliesbruck-Rheinheim.

Dans la matinée les élèves ont suivi des ateliers sur les thèmes suivants :

- Au CP : la poterie et le travail du potier
- Au CE : la reconstitution céramique et le travail du céramologue

Après la pause déjeunée avec repas tiré du sac, l'après-midi s'est poursuivie par une visite guidée :

- Les CP ont découvert le site de la tombe de la princesse à Rheinheim
- Les CE ont pu observer les vestiges des maisons gallo-romaines, leurs jardins, les tavernes et surtout les thermes.

La journée a été riche en activités et en apport de connaissances sur la période gallo-romaine. Les élèves ont été ravis par cette sortie qui s'est déroulée par une belle journée ensoleillée !



Atelier jus de pomme
Visite de la distillerie



Un havre de paix pour les oiseaux

Par Christelle SCHEID (écologue)



A l'heure où de nombreuses espèces animales et végétales sont menacées par la pollution, l'urbanisation ou l'utilisation intensive des terres agricoles, certains secteurs restent encore relativement préservés et représentent des zones-refuges pour un grand nombre d'espèces. Woelfling, ses prairies, ses vergers et ses forêts en est un exemple. Près de 70 espèces d'oiseaux peuvent y être observées, certaines d'entre elles étant particulièrement rares dans la région. Cette richesse et cette diversité trouvées dans la commune s'explique en grande partie par la qualité des milieux naturels, qu'ils soient forestiers, agricoles ou même au sein du village.

Oiseaux des prés

Comme pour les autres groupes d'animaux, les différentes espèces d'oiseaux habitent différents types de milieux naturels, certaines espèces étant trouvées uniquement dans les milieux forestiers, d'autres uniquement dans les zones agricoles. Sur la commune de Woelfling, pas moins d'une trentaine d'espèces d'oiseaux peuvent être aperçus régulièrement dans les prairies, champs et vergers entourant le village. Parmi ces espèces, on peut citer la pie-grièche écorcheur, qui niche dans les haies et arbustes poussant dans les parcs ou au long des chemins, le torcol fourmilier, un oiseau de la famille des pics qui habite les vergers traditionnels, et le bruant proyer, que l'on peut observer dans les zones agricoles exploitées de manière extensive et diversifiée.

Oiseaux de la forêt

Dans les forêts communales de Wiesviller-Woelfling, on peut facilement entendre chanter plus d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux. Si certains sont très communs, comme le pinson des arbres, la sitelle torchepot ou la grive musicienne, d'autres sont nettement plus rares, et nécessitent des conditions particulières pour se maintenir dans une forêt. C'est le cas du gobe-mouche à collier que l'on trouve principalement dans les forêts de feuillus (hêtre, chêne) contenant des arbres âgés, ou du milan royal, grand rapace reconnaissable à sa queue échancrée, que l'on voit souvent chasser au-dessus des milieux agricoles mais qui construit habituellement son nid dans une forêt située à proximité de ses terrains de chasse.

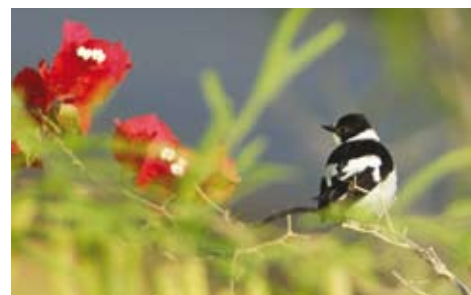
Oiseaux du village et des jardins

Certains oiseaux se sont habitués à vivre à notre contact et tirent parti des constructions et autres aménagements. Ainsi à Woelfling, environ une quinzaine d'espèces d'oiseaux nous côtoie quotidiennement au sein du village. Les plus connus sont les moineaux, les hirondelles, les merles, mais à côté de ces espèces, on peut aussi citer le rouge-queue noir qui niche dans divers trous et cavités de nos maisons, le chardonneret élégant, oiseau très coloré et visible dans les jardins, ou encore le serin cini qui ressemble à un petit moineau coloré de jaune.

Woelfling, le village et ses alentours, abrite une grande diversité d'oiseaux. Cette richesse encore présente, est cependant fragile et peut rapidement chuter si les éléments essentiels à la survie de ces oiseaux disparaissent. Ces éléments essentiels sont les arbres à cavités en forêt, les vergers, arbustes et haies en milieu agricole, qui fournissent un logis et une source de nourriture indispensables à de nombreuses espèces. A côté des oiseaux, Woelfling compte aussi une flore abondante et intéressante dans ses prairies, et à n'en pas douter, de nombreux insectes, papillons et autres... inventaires à suivre.



Torcol fourmilier



Gobe-mouche à collier



Milan Royal



Nos patrimoines historiques

La libération

Par Alain BEHR et Etienne TOUSCH

Le 6 décembre 1944, la 3ème Armée dirigée par Patton s'apprête à franchir la Sarre pour s'élancer vers la frontière allemande.

Trois jours plus tard, dans l'après-midi du 9 décembre 44, Wiesviller et Woelfling sont libérés. Dans la semaine qui suit, on entend encore au loin les bruits des combats qui marquent l'avance des Américains. Le 16 décembre, les villages de Reinheim et de Niedergalbach sont occupés par les troupes US. Ce même jour, les Allemands déclenchent une vaste offensive dans les Ardennes.



Libération de Woelfling

Le 21 décembre 1944, la 3ème armée se retire pour porter secours aux troupes américaines dans les Ardennes. Ce départ crée la panique parmi les habitants des villages proches du front, ainsi qu'à Woelfling et à Wiesviller. Nombreux sont alors les civils qui partent se réfugier à l'arrière laissant sur place quelques membres des familles pour s'occuper des bêtes.

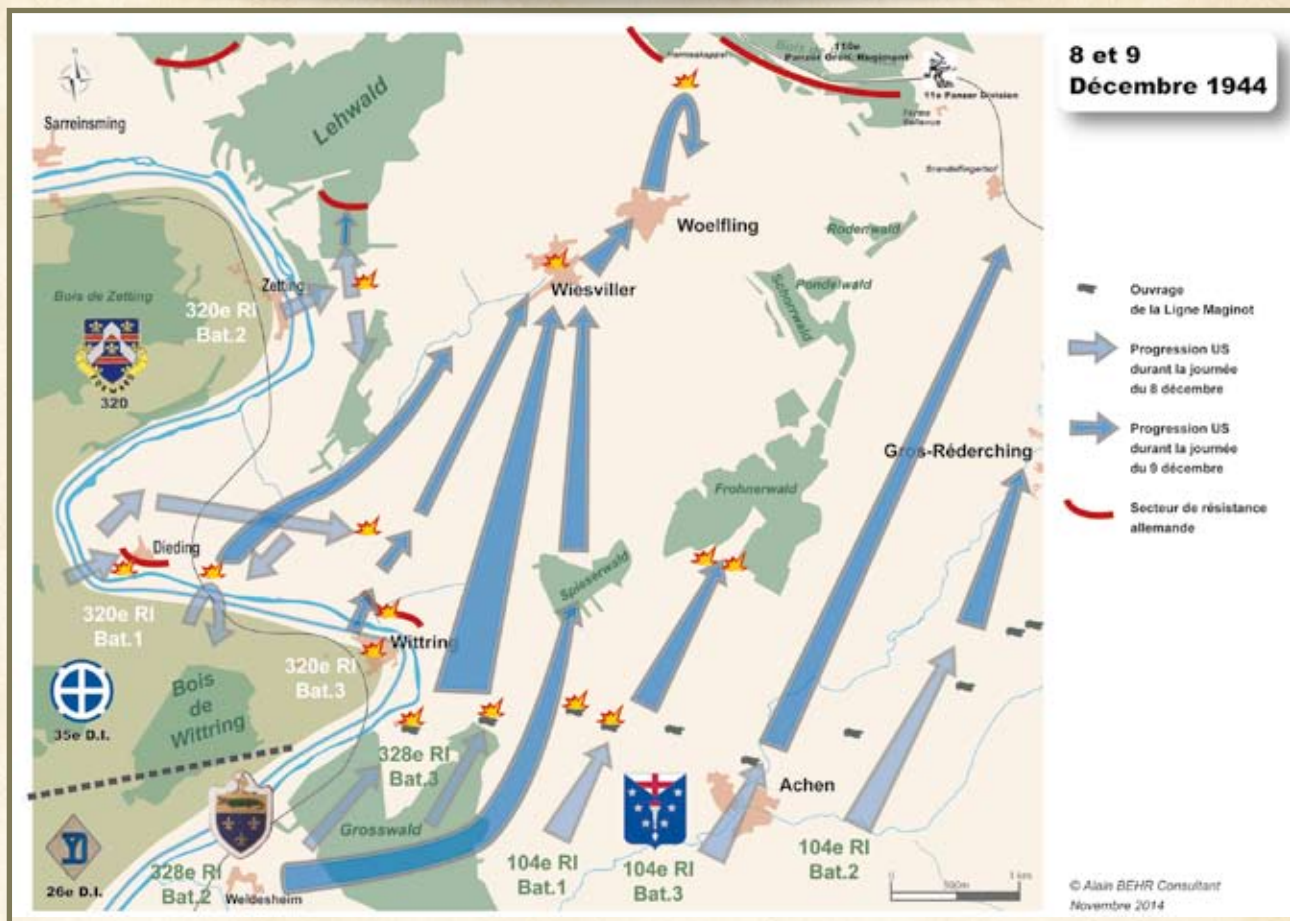


Soldats US en forêt

Dans le secteur, la 44ème Division d'Infanterie US prend la relève et s'installe sur les hauteurs dominant la frontière allemande.

Dans la nuit du 31 décembre 1944, les Allemands déclenchent l'offensive Norwind reprenant certains villages comme Bliesbruck, Obergailbach et Gros-Réderching. Les combats se prolongent jusqu'au 4 janvier, puis le front se stabilise non loin de Woelfling avec l'installation des allemands dans le Bois de Bliesbruck et les fermes Bellevue, Brandelfingerhof et Morainville.





Le 15 février, les troupes US lancent un assaut de Sarreguemines à Rimling, reprennent notamment les trois fermes et se retrouvent sur leurs positions de fin d'année 44.

Le 15 mars, l'armée US enclenche sa grande offensive « Untertone » et s'enfonce alors définitivement dans le territoire du Reich. Le front s'éloigne et les habitants de la région peuvent enfin considérer qu'ils sont libres et hors de danger.

Voici, dans les grandes lignes, un rappel des événements qui ont touchés notre commune à cette époque.



Pour commémorer le 70ème anniversaire de cette longue libération, la commune de Woelfling-les-Sarreguemines, associée aux communes de Wiesviller et de Bliesbruck ainsi qu'à la SHAL (Société d'Histoire et d'Archéologie) de Bitche, a pour projet de créer un événement qui aura lieu du 7 au 15 mars 2015 à Woelfling.

Dans le cadre de cette manifestation, qui durera une semaine avec des moments forts lors des deux week-ends, sont prévues de nombreuses animations dont une exposition, des conférences, deux commémorations avec une inauguration de stèle en hommage aux libérateurs, la présence de nombreux véhicules et figurants d'époque, un bal de la Libération,

La commune souhaite associer ses habitants à cet événement d'autant plus important qu'il sera peut-être la dernière occasion pour les témoins de l'époque pour raconter et partager leur vécu.

Des historiens effectuent un travail de recherches depuis plus de deux ans et collectent des documents, photos et témoignages. Nous faisons appel aux habitants de Woelfling ou originaires de Woelfling qui pourraient nous aider dans cette collecte. Si vous disposez de documents (photos, cartes, lettres, ...) ou de témoignages pouvant nous aider, n'hésitez pas à contacter la mairie qui vous mettra en relation avec les historiens. Les documents peuvent être scannés sur place et immédiatement rendus à leur propriétaire.

Aidez-nous et participez à cet important événement qui marquera l'année 2015 de notre commune.

https://www.facebook.com/pages/70e-anniversaire-de-la-lib%C3%A9ration-de-Woelfling728019913947681?ref=aymt_homepage_panel
https://twitter.com/woelf1944_2014



Nos dynamiques associations

Association pour la gestion du F.S.E.

Le Foyer Socio Educatif mieux connu par la dénomination FSE est une association qui a vu le jour en 1987.

Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Sarreguemines et composée de délégués titulaires et de leurs suppléants, désignés par le comité de leur association respective, et par des délégués titulaires représentant le Conseil Municipal.

Elle se distingue en deux branches :

• Le comité de gestion du F.S.E

assure la gestion du Foyer Socio Educatif et de l'aire de détente de Woelfling.

Une de ses grandes préoccupations est d'entretenir et de rendre plus attractif son foyer.

Ainsi depuis sa création, un local de rangement et une chambre froide ont été rajoutés, la salle a été rafraîchie, des travaux acoustiques ont été réalisés, les portes et fenêtres ont été remplacées. Depuis 2013, une nouvelle salle pouvant accueillir une trentaine de personnes a vu le jour au sous-sol à côté des vestiaires. Celle-ci est réservée aux associations locales et aux habitants de la commune. Les associations souhaitent y développer périodiquement un lieu de rencontre avec la population en y organisant par exemple des conférences ou des cafés klatsch.

En 2014 le FSE a obtenu une subvention départementale de 14 740 € pour le remplacement du mobilier de la salle et l'équipement de la cuisine. Ces travaux sont chiffrés à hauteur 36 857,46 €.

Le remplacement des tables et chaises s'est fait au printemps 2014. La cuisine, quant à elle, fera l'objet de travaux au courant du mois de novembre.

Retrouvez les tarifs de location des salles sur le site internet de la commune dans le menu FSE, rubrique Tarifs de location.

L'aire de détente située en lisière du Schorwald est accessible en voiture et desservie par un sentier de randonnée. Disponible sur réservation, elle est équipée d'un barbecue abrité, de 3 tables de pique-nique et de toilettes sèches. Elle est gratuite pour une location en journée et payante pour les soirées.

Le FSE dispose également de tonnelles de 3m x 6 m et d'un chapiteau modulable de 4m x 8 m jusqu'à 20m x 8m ainsi que d'une remorque toilettes. Ceux-ci sont disponibles à la location. Vous pouvez retrouver les tarifs sur le site internet de la commune dans le menu FSE, rubrique Chapiteaux – Tarifs de location.

• **Le comité des fêtes du F.S.E** qui développe et organise des manifestations telles que l'expo photo et la Fête de la Pomme de Terre. Cette dernière dont le succès n'est plus à décrire, verra sa 15^{ème} édition en 2015, elle est la fierté de notre village. Les bénéfices de la Fête de la Pomme de Terre sont partagés à parts égales entre les associations participantes, à savoir : le FSE, les Angélis, l'Amicale des élus et du personnel, l'amicale des sapeurs pompiers, le syndicat des arboriculteurs, l'ESL Vétérans, l'ES



Wieswoelf 93, le Gymfit, le Licère club, le PADEW et l'US Tennis les deux vallées. Notre commune compte aussi d'autres associations dont certaines rencontrent diverses difficultés ou manquent de bénévoles. Elles seraient heureuses d'enregistrer de nouveaux membres qui tien. Enfin l'interassociation envisage d'organiser une journée découverte pour faire connaître toutes les activités proposées par l'ensemble des associations.

Les associations membres au FSE :

Association pour la gestion du FSE

Président : Antoine LENHARD

Amicale des Elus et du Personnel

Présidente : Valérie BEHR

PADEW

Présidente : Stéphanie POTIER

Les Angelis de Wiesviller Woelfling

Présidente : Michèle Obringer

A.S. WIESWOELF 93

Président : Denis MEHLINGER

Wies Woelf Fusion

Président : Quentin REICH

Amicale des sapeurs pompiers

Président : André MILLOT

Syndicat des arboriculteurs

Président : Gilbert RAUCH

Gymfit

Présidente : Jennifer PASSET

Licère Club

Président : Antoine LENHARD

U.S. Tennis Les Deux Vallées

Président : Luc POTIER

E.S.L Vétérans

Président : Edouard HEIB

Les représentants du Foyer Socio Educatif de Woelfling les Sarreguemines se sont réunis le 27 octobre 2014 et ont élaboré le calendrier des manifestations pour 2015.

Date	Association	Manifestation	Localisation
7 janvier	Amicale des pompiers	Collecte des sapins de Noël	Woelfling Wiesviller
11 janvier	Amicale des pompiers	Promenade et flambées des sapins avec grillades tirées du sac	Aire de détente
17/18 janvier	Gymfit	Café klatsch	Petite salle
23 janvier	Amicale des pompiers	Assemblée générale	Caserne des pompiers
1er février	Licère Club	Assemblée générale	Petite salle
6 février	FSE	Assemblée générale	Petite salle
21 février	Amicale des pompiers	Soirée hareng	Caserne des pompiers
22 février	ESL Vétérans	Speckfest	Aire de détente
8 mars	FSE	Expo photos	FSE
14 mars	L'amicale des élus	Bal de la libération	FSE
29 mars	Arboriculteurs	Assemblée générale	FSE
18/19 avril		Café klatsch	Petite salle
14 mai	Amicale des pompiers	Marche	Aire de détente
16 mai	US Tennis	Soirée asperges	FSE
22 mai	Gymfit	Assemblée générale	Petite salle
21 juin	Amicale des pompiers	Portes ouvertes	Caserne des pompiers
18/19 juillet		Café klatsch	Petite salle
13 septembre	Associations locales	Fête de la pomme de terre	Centre village
4 octobre	Arboriculteurs	Exposition avicole	FSE
20 novembre	US Tennis	Soirée beaujolais	Petite salle
20 décembre	Commune	Fête des anciens	FSE



Sapeurs-pompiers

Durant l'année 2014, 8 Sapeurs-Pompiers volontaires étaient à votre service en cas de besoin.

Nous sommes intervenus 18 fois, à savoir : 8 Secours à personnes, 4 Feux (cheminées et voitures), 2 Accidents de la route et 4 Nids de guêpes.

Nous avons également réalisé, dans l'objectif de la formation de maintien des acquis (FMA), 13 manœuvres.

La Sainte-Barbe fut l'occasion pour nous, de saluer le dévouement du Caporal-Chef FIACRE Jean-Marc, qui a souhaité faire valoir ses droits à la retraite.

Nous le remercions pour toutes ses années de dévouement et de courage.



REJOIGNEZ-NOUS !

VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS ,

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Le centre de Woelfling-les-Sarreguemines a besoin de personnes volontaires pour renforcer notre équipe.

Vous avez entre 16 et 55 ans, êtes en bonne santé et vous souhaitez acquérir les gestes qui sauvent afin d'en faire bénéficier les habitants de notre village, alors

ENGAGEZ-VOUS !!



*Sauver ou Périr,
Affronter, Lutter, Secourir,
Sans avoir peur de mourir.*

**Pour tous renseignements,
veuillez contact le Chef de Centre
DENIS Grégory par téléphone**

**au 06.17.70.35.07
ou au 03.87.02.28.10**

L'amicale des Élus et du personnel de la commune de Woelfling

L'amicale est ouverte aux élus, anciens élus et aux personnels de la commune.

Cette association permet des échanges privilégiés à ses membres, en partageant des activités, à même de renforcer et de souder l'équipe municipale.

Membre du FSE, elle participe chaque année depuis sa création à la fête de la pomme de terre en tenant le stand des estomacs farcies dans l'une des plus belles granges de Woelfling gracieusement prêtée pour l'occasion par la famille Schwander.

C'est dans une ambiance à la fois studieuse et festive, que c'est déroulée la sortie de l'amicale ce 11 octobre dernier. Cette édition proposa une programmation riche et variée autour de deux thématiques principales, les bâtiments communaux et les économies d'énergies.

Une grande partie de cette journée fut consacrée à la découverte de bâtiments aptes à inspirer l'équipe municipale pour son projet Mairie, avec plusieurs visites au programme. Le presbytère réaménagé d'Ormersviller et ses logements sénior, la salle communale de Schweyen, construction exemplaire primée au niveau national, et enfin la mairie de Lobsann, rénovée il quelques années déjà mais qui a la particularité de posséder un clocheton comme celle de Woelfling.

Le groupe composé des membres de l'amicale, élus, ancien élus, personnel, membres de la commission d'aménagement et de l'architecte retenu pour le projet mairie, M. Jean-Christophe Moncel, a terminé sa journée à Reipertsviller ou l'adjoint au maire et M. Lazou de l'ANCPEN, nous ont exposé leurs programmes d'économies d'énergies à travers la réduction de l'éclairage public.

Une autre partie de cette journée, plus réjouissante, consacrée à la découverte de la ville de Wissembourg contribua à la bonne humeur et à la convivialité de cette journée.

Par ailleurs, l'amicale des élus a procédé à une vente de gui au bénéfice de l'école primaire, qui a rapporté un peu plus de 700 €.



Sortie studieuse pour l'amicale

Wieswoelf 93



Ce club de football a été créé en juin 1993 suite à la fusion de l'U.S Woelfling et l'A.S Wiesviller, dont les présidents respectifs étaient Mr Denis Robert et Mr Bourguignon Joël.

Aujourd'hui le club est sous la direction de Mr Mehlinger Denis, présent au sein de l'association depuis 17 années. Il est accompagné d'un comité soucieux de faire fonctionner le club de football au mieux et de permettre aux joueurs d'exercer leur loisir dans les meilleures conditions possibles. Ce comité est constitué de 12 membres :

MEHLINGER Denis	Président
PEIFER Edmond	Président d'honneur
KIRSCH Martial	Vice-Président
HAM Alain	Vice-Président
PEIFER Régis	Trésorier
BOUR Aurélien	Trésorier adjoint
CARRE Emilie	Secrétaire
MEYER Joris	Secrétaire adjoint
KLAM Stéphanie	Assesseur
DENIS Joël	Assesseur
PETIT David	Assesseur
SINTEFF Jean Christophe	Assesseur

Les équipes comptent 80 licenciés :

• Les Jeunes

Le regroupement des équipes jeunes entre les villages de Rimling, Erching, Obergailbach, Gros Réderching, Bettviller, Kalhausen, Achen, Etting, Schmittviller, et Wiesviller-Woelfling a donné naissance à l'ALLIANCE 2008. L'E.S Wieswoelf 93 contribue à hauteur de 27 joueurs dans cette alliance :

U6 : 3 joueurs	U7 : 5 joueurs
U8 : 2 joueurs	U9 : 3 joueurs
U10 : 1 joueur	U13 : 1 joueur
U15 : 2 joueurs	U16 : 4 joueurs
U17 : 2 joueurs	U18 : 2 joueurs
U19 : 2 joueurs	

Le référent Alliance 2008 pour l'E.S Wieswoelf 93 est M. Peifer Régis, 30 rue de la Chapelle 57200 Wiesviller. - Tél : 06-72-44-25-84.

• Les séniors

Deux équipes séniors sont à l'actif du club, l'équipe première évolue en 1ère division suite à sa récente montée et l'équipe réserve en 4ème division. Toutes deux sont entraînées par Mr MAYER Philippe pour la 7ème saison consécutive.

Les inscriptions se font chez Mr Mehlinger Denis, 50 rue Principale 57200 Woelfling. Tél : 03-87-02-32-80



Les manifestations :

Afin de subvenir aux dépenses de bon fonctionnement du club, l'E.S Wieswoelf 93 organise plusieurs manifestations tout au long de l'année :

- **Le speckbal** : carnaval ayant lieu tous les ans le jeudi soir précédant le mardi gras. Il est très réputé dans la région pour sa bonne ambiance et sa qualité d'organisation.

- **Le carnaval des enfants** : organisé le dimanche après-midi suivant le speckbal. Une animation dédiée aux enfants leur permet de fêter carnaval grâce à des jeux et chansons.

- **Soirée pizza flamm** : 1 à 2 fois par an le club propose la vente de pizza flamm, au stade de Wiesviller, qu'il est possible de déguster sur place ou à emporter.

Notre club est bien évidemment ouvert à tous bénévoles souhaitant pouvoir apporter sa contribution.

Tout le comité ainsi que les licenciés du club vous souhaitent une excellente année 2015, en espérant vous voir de plus en plus nombreux lors de nos matchs à domicile où nous serions ravis de vous accueillir.



Société des arboriculteurs de Woelfling-les-Sarreguemines

La société fut créée le 01.01.1934 mais il ne subsiste plus de traces. Reprise en 1948, 40 membres se sont cotisés pour acheter un alambic neuf qui ne fut remplacé qu'en 2003 pour cause de vétusté après de longues années de bons et loyaux services et plusieurs réparations importantes.

Les différents présidents furent : RUMPLER Jacques 1948 ; KUHN Jean- Baptiste 1949 ; STUDER Albert de 1950 à 1972 ; DEHNE Louis de 1972 à 1985 ; SCHUSTER René de 1985 à 2002 ; HEYMANN Alphonse de 2002 à 2003 ; SCHAFF Jean-Marie de 2003 à 2013.

L'actuel comité est composé de 13 membres élus lors de l'Assemblée Générale à savoir : Président RAUCH Gilbert, Vice Président BOTZUNG Roland, Trésorier SINTEFF Patrick, Trésorier Adjoint FIACRE Jean Marc, Secrétaire SITTER Claude , Secrétaire Adjoint PROBST Rémy, Assesseurs : SCHAFF Jean-Marie, FREYERMUTH Christian, HEYMANN Pascal, PAX Christophe ,REUTENAUER Mireille, BITTEROLF Denis, SITTER Jeanine.

L'association a pour but de promouvoir l'ARBRE sous toutes ses formes, de la plantation à la transformation des fruits. Pour cela, il est possible de suivre différentes formations comme la taille d'arbre, la distillation.

Les activités sont essentiellement : la distillation à partir du mois d'octobre, la location de la remorque à jus de pomme. Nous allons également créer un petit verger école qui se trouvera derrière les locaux de l'association, sans oublier la commande groupée d'arbres fruitiers (en octobre).

Nous participons activement à la fête de la pomme de terre avec un stand de restauration.

Notre ASSEMBLEE GENERALE a lieu tous les ans le dernier dimanche de Mars qui permet de réunir une majorité de membres autour d'une table bien garnie et nous organisons LA FÊTE DES ARBORICULTEURS le troisième dimanche après la fête de la pomme de terre.

Pour tous renseignements vous pouvez joindre un des membres du comité.



Le licère-club

Le «Licere club » est une association de loisirs qui propose différentes activités. La marche en est la principale et réunit une fois par mois ses membres pour sillonner notre belle région à pieds, à la découverte du patrimoine local. Elle organise également un raid sur deux jours pour combler les marcheurs les plus aguerris. En mai, une ambiance de «pré-vacances» règne lors du week-end prolongé réservé au camping. Un samedi par mois est consacré au bricolage et à la réalisation d'objet de décoration en tout genre. L'association organise ponctuellement des sorties en VTT et cherche à développer cette activité. Le «Licere club» est membre au FSE et participe à la fête de la pomme de terre en assurant les services aux bars et à la logistique des boissons. Pour remercier ses bénévoles, un rallye promenade est organisé en septembre. Le « Licere Club » contribue périodiquement à l'entretien des sentiers balisés à Woelfling pour le plus grand confort des promeneurs. Pour clôturer l'année, il est de tradition que les membres se retrouvent le dernier dimanche de décembre pour une

marche suivie d'une dégustation de vin chaud offert par l'association. Retrouvez toutes ces activités en images en visitant les albums photo mis en ligne par Emile Neu sur <http://fr.calameo.com>

Le comité est composé de Antoine Lenhard président, Pascal De Bin vice-président, Sandra Birkenstock trésorière, Jean Geyer trésorier adjoint, Armelle De Bin secrétaire, Werner Engel secrétaire adjoint et de Jacqueline Neumann assesseur.

Licere club - 63 route Romaine - Woelfling les Sarreguemines



Alliance 2008



C'est avec plaisir que je vais vous présenter une nouvelle fois notre association et m'adresser à vous à travers le bulletin municipal

En septembre 2014, Alliance 2008 a débuté sa sixième saison. Lors des précédentes années, nous avons essayé de nous frayer un chemin dans le milieu du football régional et sans triomphalisme, nous pensons y être parvenus.

Durant la saison 2013/2014 nous avons engagé 21 équipes, qui ont disputé quelques 550 matchs...

Sportivement nous pouvons retenir que l'équipe U15 (1) et U13 (1) ont réussi à se maintenir en ligue depuis plusieurs saisons, permettant à un certain nombre de jeunes issus de nos villages, d'évoluer à un niveau supérieur sans doute impossible sans ce regroupement et nous conforter dans l'idée que nous avons opté pour la bonne solution.

Cependant le but n'est pas uniquement de faire de l'«élitisme», c'est avant tout de permettre à chaque jeune, désirant pratiquer le football, de bénéficier d'une formation cohérente et efficace et ainsi s'épanouir en évoluant à son niveau.

Tout au long des années nous avons poursuivi notre effort de formation, non seulement en direction des jeunes, en organisant plusieurs « Stages de Perfectionnement », mais aussi envers nos éducateurs. Dans ce cadre une formation s'est déroulée durant le mois de mai 2014 sur les installations de Gros-Réderching. Cette formation organisée par le district mosellan de football a réuni de nombreux participants, dont une dizaine de joueurs d'Alliance 2008. Nous les félicitons tout particulièrement pour cet engagement, gage d'avenir et de continuité.

Une nouvelle fois, grâce à la tombola, nous avons pu équiper nos joueurs en effets vestimentaires, aux couleurs de notre club.

Un événement important aura également lieu courant Février 2015 au gymnase de Rohrbach-Lès-Bitche. En effet nous organisons le challenge «A vos marques / SanSwiss», réservé aux U11 le samedi 7 et U13 le dimanche 8. Celui-ci a connu un grand succès les années précédentes, avec la participation d'équipes huppées, telles que Haguenau, L'Hôpital, Sarreguemines, St Avold, Forbach, Neunkirch, Vosges du nord ... c'est un rendez-vous incontournable de futsal.

Notre site internet est devenu en six ans, un vecteur incontournable de notre communication. Nous enregistrons en fin d'année quelques 1000 connexions par mois. Nous vous en rappelons l'adresse : alliance-2008.footeo.com.

Cette saison nous comptons à nouveau plus de 200 licenciés, ce qui fait de nous le plus gros club, en nombre, de l'arrondissement. Cela nous impose d'avoir de bonnes infrastructures. Si en période estivale nous bénéficions d'excellents outils, il n'en est pas de même lorsque l'hiver approche : les conditions d'entraînement ne sont plus adéquates. En effet soit les terrains sont trop exigus ou impraticables, soit l'éclairage est insuffisant.

Nous profitons donc de la tribune qui nous est offerte pour résoudre ce problème. La solution serait bien sûr un terrain synthétique dans le cadre d'une mutualisation des moyens. Si elle peut paraître à priori fantaisiste ou insurmontable, elle le serait déjà moins si les communes s'unissaient dans ce projet. Nous formulons l'espoir qu'en 2015, nous pourrions rencontrer les différents élus et évoquer ce sujet avec eux.

Alliance 2008 remercie vivement tous les parents et supporters pour leurs encouragements.

Le président, le comité, les éducateurs, ainsi que tous les joueurs vous souhaitent une très bonne année 2015.



Vétérans de Woelfling-Wiesviller

Siège social : Foyer Socio Educatif
Rue de l'Ecole
57200 WOELFLING LES SARREGUEMINES

Renseignement : HEIB Edouard au 03 87 02 33 25
LUDWIG Jacky au 03 87 28 97 19 répondeur



En 2014, sur de bonnes bases, les vétérans ont abordé leurs 34 années d'existence ; création en juin 1980. Le club a fonctionné toutes ces années sans connaître de saison blanche.

Les anciens effectuent des rencontres, sur les terrains des villages avoisinants et surtout sur le complexe de Woelfling, club house et vestiaires y attenent.

De mars à novembre, un entraînement est effectué les mercredis en soirée, et pendant cette période, environ 22 rencontres sont absorbées par ses assidus du ballon, en général le samedi après-midi. N'oublions pas ces joueurs, qui régulièrement entretiennent le terrain ; soit par la tonte du gazon, du traçage, du nettoyage des vestiaires et des abords, et la 3eme mi-temps qui est servie avec panache par leurs femmes bénévoles.

A la bonne entente si ajoute le plaisir de rester en forme, une convivialité après le match, et vu la longévité des vétérans, le point fort est cette entente entre joueurs. Le club est prêt à accueillir tout joueur.

L'association compte en 2014 :

112 membres dont 28 sont actifs en tant que joueurs.

Sept responsables composent le comité :

Président :	Edouard HEIB
Vice-Président :	Denis BITTEROLF
Secrétaire :	Jérôme HUM
Secrétaire Adjoint :	Armond HAQUE
Trésorier :	Jacky LUDWIG
Trésorier Adjoint :	Yannick WAGNER
Assesseur :	Gilles MULLER



Le club participe à la fête de la pomme de terre chaque année, depuis 2007 avec ses bénévoles omniprésents pendant cette manifestation, en organisant et en se chargeant du montage des différents stands, et surtout en servant 570 repas de tartiflettes pour 2014. Pour 2015, un speckfest ainsi qu'une soirée club bing seront organisés.

Nous profitons donc de la tribune qui nous est offerte pour résoudre ce problème. La solution serait bien sûr un terrain synthétique dans le cadre d'une mutualisation des moyens. Si elle peut paraître à priori fantaisiste ou insurmontable, elle le serait déjà moins si les communes s'unissaient dans ce projet. Nous formulons l'espoir qu'en 2015, nous pourrions rencontrer les différents élus et évoquer ce sujet avec eux.

Alliance 2008 remercie vivement tous les parents et supporters pour leurs encouragements.

Le président, le comité, les éducateurs, ainsi que tous les joueurs vous souhaitent une très bonne année 2015.



L'association Gymfit existe depuis les années 1990. A l'origine le club dépendait du club de ping-pong et les cours avaient lieu à Wiesviller. Ce n'est qu'au début des années 2000 que le club Gymfit a pris son indépendance en proposant des séances de step qui se déroulaient alors au foyer socio-éducatif de Woelfling. A partir de là, le Gymfit est devenu une association autonome siégeant au FSE de Woelfling-Les-Sarreguemines.

Depuis cette date l'association a connu une grande constance dans son comité, la 1^{er} présidente, Mme WAGNER Valérie a tenu cette fonction jusqu'en 2013.

C'est Mlle PASSET Jennifer qui a pris la relève.

Pour ce qui est des animatrices, Mme FISCHER Patricia a fait bouger les adhérents en rythme pendant près de 10 ans jusqu'à ce que ce soit Mme MATIS Judith qui prenne la relève.

Depuis les adhérents n'ont cessé de croître notamment depuis l'avènement de la Zumba ces deux dernières années. En effet, en 2013 le club a mis en place deux séances pour adultes (zumba le mardi soir et step le mercredi soir), en 2014 une deuxième séance de zumba a été ajoutée car la demande était très importante. Un cour de Gymnastique douce s'est mis en place le lundi après-midi ; et pour les enfants des séances ont lieu le samedi matin à l'école maternelle en partenariat avec l'association Perpetum Mobile de Bettviller.

Aujourd'hui, le club est fort d'un peu plus de 120 adhérents essentiellement féminins.

Toujours à l'affût des nouveautés dans le domaine du fitness, le club Gymfit ne cesse de diversifier ses activités pour satisfaire un large public avec la complicité de l'animatrice et du comité.

Les séances se déroulent dans la bonne humeur et chacun peut y évoluer à son rythme.

Il est possible de s'inscrire à plusieurs créneaux ou seulement à un seul.

Les activités sportives proposées sont :

Gymnastique douce : Le lundi de 14h00 à 15h00 :

Zumba : Le mardi de 19h00 à 20h00 }
Le mardi de 20h00 à 21h00 }

Step et renforcement musculaire :

Le mercredi de 20h00 à 21h30 :

Gymnastique enfant : Le samedi matin de 10h00 à 11h00 pour les 3 à 5 ans. }
Le samedi matin de 11h00 à 12h00 pour les 6 à 12 ans. }



Step



Zumba



Gymnastique enfants

Les tarifs sont :

70€/ An pour une séance par semaine

120€/ An pour 2 séances par semaine

L'association participe activement à la fête de la pomme de terre en tenant le stand café/gâteaux, et fait des démonstrations publiques de son « savoir-faire », notamment lors des portes ouvertes des sapeurs pompiers du village.

Les Angélis de Wiesviller-Woelfling

Unique association de servants d'autel du Diocèse.

Elle est dirigée par un comité qui se compose de 9 membres :

Présidente : Obringer Michèle
Vice Présidente: Pontus Dominique
Secrétaire: Meyer Jessica
Vice Secrétaire: Janzam Olivier
Trésorière: Scheidhauer Anne
Vice trésorier: Behr Marcellin
Assesseurs: Meyer Gaël- Pontus Gérard
Winterstein Christelle



L'association a pour but de gérer le service des messes avec ses 19 servants, d'organiser les tournées des rois mages à Noël et des crécelles à Pâques.

Les Angélis sont également présents lors de la fête de la pomme de terre avec son stand de gaufres aux pommes de terres. Le bénéfice de celle-ci est réinvesti dans l'achat de matériel destiné aux servants, il sert également à financer les sorties des enfants et le pèlerinage à Rome des grands servants tous les 5 ans.

Tous les enfants ayant déjà fait la petite communion sont les bienvenus au sein de notre association.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Michèle au 03.87.02.85.03

ou Jessica au 03.87.02.39.72

Ou envoyer un mail au

ww.angelis@gmail.com



TEPACAP - Septembre 2009

Brioche de l'amitié

Le 11 octobre dernier, les membres des Angélis de Wiesviller Woelfling sont passés dans les foyers pour la vente des brioches de l'amitié.

Cette opération placée sous l'égide de l'AFAEI (Association familiale d'aide aux enfants inadaptés) a pour but de sensibiliser le public au handicap mental.

Les profits de la vente de ces brioches sont versés à l'AFAEI de la région de Sarreguemines.

Ainsi, l'opération 2014 a permis la vente de 200 brioches et la collecte de la somme de 921,90 €. La somme de 561,89 € (déduction faite des coûts d'acquisition des brioches) a été versée à l'AFAEI de la région de Sarreguemines.



L'association des Parents et Amis Des Ecoles de Wiesviller-Woelfling (PADEW) a été créée en 2003 dans le but de récolter des fonds entièrement reversés à l'école maternelle dans un premier temps et depuis 2012 aux 3 écoles, soit pour l'acquisition de matériel pédagogique souvent coûteux, soit pour financer des sorties ou faire baisser le prix d'un voyage scolaire comme ce fut le cas en 2013 pour la classe découverte à La Hoube.

Pour l'année scolaire 2013-2014, l'association a versé 1000 euros à chacune des 3 écoles, ce qui a permis de financer entre autres des livres de bibliothèque, meubles, séance de cinéma, lecteur dvd, tablettes multimédias, jeux de motricité.

Le crédit de 1000 euros a été reconduit pour l'année 2014-2015.

Les principales manifestations en 2015 :

- Participation au 70ème Anniversaire de la Libération
- Bourse aux vêtements printemps/été 0-16 ans, affaires de puériculture & jouets le 29 mars 2015 à Wiesviller
- Bourse aux vêtements adultes le 3 mai 2015 à Wiesviller
- Participation au feu d'artifice le 10 juillet 2015 à Wiesviller
- Participation à la fête de la pomme de terre (Grumbeerekiechle) le 13 septembre 2015
- Bourse aux vêtements automne/hiver 0-16 ans, affaires de puériculture & jouets le 25 octobre 2015
- Organisation du goûter de Saint Nicolas à l'école maternelle

Le comité :

Présidente : Stéphanie POTIER
Vice-présidente : Cynthia SCHMITT
Secrétaire : Géraldine SEILER
Trésorière : Bettina SPECHT
Assesseurs : Stéphanie SIMON, Ludivine LASSERRE, Jennifer PASSET
Les réviseurs aux comptes : Sophie WEBER et Marjorie GROSS



Les personnes désireuses de nous rejoindre peuvent adhérer tout au long de l'année pour 2€ ou simplement nous rejoindre bénévolement lors de nos manifestations ou autres...Elles seront toujours les bienvenues et cette aide profitera aux écoles et donc aux enfants.

Pour nous contacter :

Stéphanie POTIER – 2 rue du Stade – 57200 Wiesviller
 Tél : 03 87 28 91 70 ou 06 78 90 53 71
 associationpadew@gmail.com
 Pour pouvez également nous suivre sur :

facebook



U.S. Tennis et Badminton les Deux Vallées



Pour 2015, l'US TENNIS ET BADMINTON LES DEUX VALLEES mise encore sur le sportif convivial.

L'US tennis est un club intercommunal présent dans les quatre communes de WOELFLING, WIESVILLER, BLIESBRUCK et BLIES-EBERSING.

Notre objectif est de vous faire découvrir le tennis, peu importe votre âge, et dans la plus grande convivialité. Vous êtes accompagnés par des éducateurs motivés et reconnus, progressez dans une ambiance conviviale. Ainsi, vous pouvez obtenir rapidement des résultats convaincants, pour pratiquer le tennis en loisir ou même en compétition.

Vous pouvez également pratiquer le badminton loisir avec un équipement disponible les Jeudis en soirée. L'accent est mis à la fois sur la formation et l'encadrement des enfants, mais aussi la pratique loisir et l'accès à la compétition pour les adultes qui le désirent.

Les adhésions en cours de saison et des formules « été » sont possibles.

Dans la bonne humeur, venez nombreux nous rejoindre.

Manifestations prévues :

- **Mai 2015** : soirée « asperges » (Woelfling)
- **Juillet 2015** : feux d'artifice (Wiesviller)
- **Juillet 2015** : Tennis en famille (Woelfling-Les-Sarreguemines)
- **Été 2015** : Tournoi de tennis interne
- **Septembre 2015** : Fête de la pomme de terre (Woelfling-Les-Sarreguemines)
- **Novembre 2015** : Beaujolais Nouveau (Woelfling-les-Sarreguemines)
- **Décembre 2015** : Goûter de Saint Nicolas (Wiesviller)

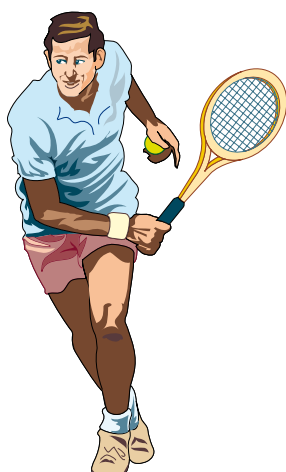


Contact :

Luc Potier – Président - 0673705859

Mail : ustb2v@gmail.com

Internet : <http://www.club.fft.fr/ustb2vallees>



Association des Communes Forestières de Moselle

Une nouvelle association a son siège social à Woelfling, il s'agit de l'association des communes forestières de Moselle. Jusqu'en 2008, la Moselle était rattachée à l'association des communes forestières d'Alsace, ce qui posait un problème de représentation auprès des instances régionales (Préfet, Région, Département). En 2008, Philippe Leroy sénateur de la Moselle a proposé aux Maires de créer une association mosellane des communes forestières. Elle a été présidée alors par André Doyen, Maire d'Herny.

André Doyen n'étant plus Maire, le nouveau conseil d'administration a élu à la Présidence Michaël Weber et a souhaité transférer le siège de l'association à la Mairie de Woelfling.

Le but de l'association est de former les élus à la gestion forestière. Une formation s'est tenue à Woelfling le 23 octobre dernier avec une partie en salle et une partie en forêt communale de Rimling. Il est question de l'organisation de la forêt française, soumise à la gestion de l'ONF. Nous abordons aussi des thèmes aussi divers que la constitution du plan de gestion, la chasse communale, les différents types de vente tel l'affouage, la vente aux enchères, le bois de chauffage, le bois d'industrie, le bois d'œuvre... Il est aussi question de travaux forestiers, de tassement des sols, de plantations et de biodiversité.



Nous sommes aussi une force de lobby. La filière bois représente 23.000 emplois en Lorraine et les forêts communales environ 1/3 des surfaces forestières. La ressource forestière contribue donc fortement à l'économie locale. A ce titre les forêts communales sont des interlocuteurs importants notamment pour les scieurs. Ainsi, nous sommes les premiers en Lorraine à tenter les contrats d'approvisionnement en bois de chêne à l'attention des scieries. Cela présente l'énorme avantage d'assurer une matière première aux scieurs. Le Préfet associe l'association dans ses réflexions liées à la mobilisation des bois, et la Région Lorraine qui a une compétence économique souhaite aussi que les forêts communales soient plus fortement engagées auprès de l'économie locale.



L'association mosellane étant l'une des plus récentes, avec 120 communes adhérentes, elle a encore une marge de manœuvre importante et espère rattraper durant ce mandat ses voisines des Vosges ou du Bas-Rhin.

Le comité est composé comme suit :

- Président :** Michaël Weber
1er Vice Président : Marcel Amps, Maire de Marimont les Bénestroff
Vice Présidents : Daniel Genson, adjoint au Maire de Vittoncourt
Vincent Rouber, adjoint au Maire de Vigy
Trésorier : Sylvain Hinschberger, Maire de Bourgalstroff
Secrétaire : Bernard Schons, adjoint au Maire de Rosselange.

Pour en savoir plus : <http://www.communesforestieres-lorraine.org/>

Documents administratifs



CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le 1er janvier 2014, les cartes nationales d'identité sont délivrées pour une durée de 15 ans.

Les cartes d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 voient leur validité prolongées de 5 ans.

Il sera possible de voyager légalement avec un titre périmé-prorogé dans l'Union Européenne et dans l'espace Schengen. Cependant, seuls les pays suivants ont pris une position officielle et confirmé qu'ils acceptaient les titres prorogés : Bulgarie, Grèce, Hongrie, Monaco, Monténégro, République Tchèque, Saint Martin, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participants à des voyages de groupes organisés par un professionnel du tourisme).

Les autorités maltaises et turques ont officiellement fait savoir qu'elles le refusaient dès lors que la date de fin de validité indiquée au verso est antérieure à la date du séjour.

Les services de l'Etat préconisent, afin d'éviter tout désagrément pendant vos voyages de privilégier le passeport valide à la carte d'identité portant une date de fin de validité dépassée.

Si vous souhaitez voyager avec votre carte d'identité, vous pouvez vous munir d'une notice multilingue disponibles sur le site internet www.interieur.gouv.fr cliquez sur «Durée de validité de la CNI». Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre agence de voyages.

Renouveler votre carte d'identité

Seules les demandes proches de la date de fin de validité seront traitées.

Vous trouverez, ci-dessous, une liste exhaustive de pièces à produire :

- Copie intégrale de l'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance).*
- Carte périmée OU à remplacer OU déclaration de perte ou de vol
- 2 photos d'identité récentes identiques non découpées
- 1 pièce justificative du domicile datée de moins de 6 mois
- pour les femmes divorcées : joindre le jugement de divorce si le nom de l'époux est toujours utilisé.
- pour les mineurs : l'acte de naissance est à fournir (ou copie du livret de famille tenu à jour). En cas de divorce des parents, joindre également le jugement
- pour les mineurs : pièce d'identité du représentant légal
- 1 timbre fiscal d'un montant de 25 € vous sera demandé en cas de non restitution de votre ancienne carte d'identité.

A noter que la présence du demandeur obligatoire pour empreinte et signature

La carte d'identité devra être retirée dans un délai de 3 mois à compter de sa mise à disposition. Passé ce délai, elle sera détruite.

PASSEPORT

Depuis le 26 mai 2009, les passeports nouvellement délivrés sont biométriques. De ce fait, les dossiers ne peuvent plus être déposés en mairie du lieu de domicile.

Ainsi le demandeur devra se présenter en personne dans l'une des mairies disposant d'une ou plusieurs stations d'enregistrement.

Dans notre arrondissement, 3 mairies disposent d'un tel équipement. Il s'agit des mairies de : SARREGUEMINES, BITCHE et SARRALBE.

La fabrication de ces passeports étant centralisée au niveau national, les délais de délivrance sont rallongés. Cette fabrication centralisée exclut toute délivrance immédiate du titre.

Les personnes souhaitant se rendre à l'étranger dans les prochaines semaines, sont invitées à effectuer les démarches dès que possible.

A noter que les enfants ne peuvent plus être inscrits sur le passeport des parents. Il s'agira de leur faire délivrer un passeport individuel.

Liste des pièces à produire pour l'obtention d'un passeport :

- Copie intégrale de l'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Passeport périmé ou à remplacer ou déclaration de perte ou de vol
- Pièce justificative du domicile datée de moins de 6 mois
- Présence du demandeur obligatoire pour signature
- Pièce d'identité du représentant légal pour les mineurs
- Copie de la carte nationale d'identité (dans le cadre d'une 1ère demande de passeport)
- Justificatif de nationalité française (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)
- 2 photos d'identité récentes identiques non découpées
- Timbres fiscaux (voir tableau ci-dessous) :

Catégorie	Coût
Majeurs	86 €
Mineurs de 0 à 14 ans	17 €
Mineurs de 15 à 18 ans	42 €

Le passeport devra être retiré dans un délai de 3 mois à compter de sa mise à disposition. Passé ce délai, il sera détruit.



Déchets verts

Deux containers destinés à collecter les déchets verts et branchages sont à votre disposition de mi-avril à mi-novembre sur la plateforme située Route Romaine.

Seuls les déchets verts (gazon...) et branchages d'une longueur inférieure à 2,5 mètres et d'un diamètre inférieur à 200 mm sont acceptés.

Les déchets pourront être déposés uniquement pendant les horaires d'ouverture ci-dessous :

- Mercredi de 15h30 à 16h30
- Samedi de 15h30 à 17h30

La Communauté d'Agglomération peut également recevoir vos déchets verts dans les différentes déchèteries qu'elle gère (SARREGUEMINES, WOUSTVILLER, ROUHLING et ZETTING).

La dernière permanence a eu lieu le samedi 08 novembre 2014.



Des sacs multiflux « Made in Sydeme »

Le Sydeme a mis en place sa propre unité de confection de sacs multiflux au Technopôle Sud de Forbach en début d'année 2014. **En effet, depuis le mois d'avril vos sacs multiflux sont confectionnés sur le territoire même du Sydeme.**

Ce projet a été lancé pour sécuriser l'approvisionnement des foyers tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. L'unité de fabrication de sacs vient compléter le modèle d'économie circulaire mise en place par le Sydeme.

En poursuivant la démarche vers son modèle d'économie circulaire, le Sydeme va pouvoir, de plus, faire évoluer les sacs multiflux. Effectivement, le Syndicat tient à travailler sur **la confection de sacs verts bio-méthanisables, de sacs orange fabriqués à partir de granulés orange régénérés et de sacs bleus à partir principalement de granulés issus du recyclage.**



Cette implantation permettra, **à coût équivalent à la fourniture actuelle, de contribuer au développement de l'emploi local sur le territoire et de réduire simultanément notre impact sur l'environnement.**





Principes et conseils pour être un bon trieur multiflux !

1 Bien trier vos déchets dans les bons sacs !



RECYCLABLES



BIODECHETS



RESIDUELS

Référez-vous au guide du tri multiflux et en cas de doute, déposez votre déchet dans le sac bleu !

2 Bien fermer vos sacs à double noeud !



Les sacs non ou mal fermés se vident de leur contenu lors des opérations de collecte et de déchargement. Dans ce cas, les fractions de déchets ne peuvent plus être valorisées et vos efforts de tri ne seront pas récompensés.

3 Bien remplir vos sacs mais sans qu'ils débordent !



Sacs ni trop pleins
ni trop vides !



4 Pas de déchets en vrac dans les bacs et pas de sacs à côté des bacs !



Mettez tous les sacs multiflux dans votre bac roulant sans le laisser déborder et surtout ne plus déposer de déchets en vrac dans votre bac !

Nos déchets ont de la ressource !

www.sydeme.fr

Astuces
COMPRESSEZ vos bouteilles,
aplatissez vos briques
et vos cartonnettes !



LES DECHETERIES DE SARREGUEMINES,
WOUSTVILLER ET ROUHLING
SONT A VOTRE DISPOSITION
POUR VOS DECHETS LOURDS,
VOLUMINEUX ET DANGEREUX.

Les horaires d'ouverture sont consultables
sur : www.agglo-sarreguemines.fr
ou sur : www.sydeme.fr

sydeme
Syndicat Mixte de Transport et de Traitement
des Déchets Ménagers de Moselle-Est



Règlements et règles pour un bon voisinage

Vivre ensemble, être solidaire, généreux...

Et si cela commençait par des choses toutes simples, tout près de nous ?

D'abord avec nos voisins d'immeuble, de la rue, du village. Soyons attentifs aux autres, veillons à ne pas les gêner, à ne pas les mettre en danger. Les lois et règlements nous paraissent ainsi tout naturels.

Voici un rappel de quelques règles simples, accompagnées des références réglementaires pour les curieux.

Et ajoutons, en plus, le sourire, la bonne volonté, la main tendue, même - et surtout - dans les cas difficiles !



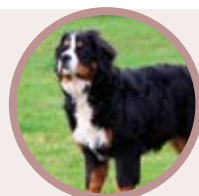
• LE BRUIT (décret n°95-408 du 18 avril 1995)

Afin de protéger la santé et la tranquillité publique, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Tout en restant dans les limites légales, le bruit occasionné par des circonstances exceptionnelles (telles que fêtes de famille,...) peut être néanmoins gênant pour le voisinage. Si vous avez un doute, pensez à prévenir le voisin et à solliciter sa compréhension - et même l'inviter à prendre un verre ou lui porter une part de gâteau !



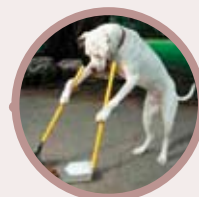
La musique : Que le son provienne d'un téléviseur, d'un appareil HI FI, d'une sono fixe ou de voiture, le responsable doit veiller à ne pas troubler la tranquillité du voisinage, et ceci à toute heure. La tolérance est réduite pendant la nuit, sachant que certaines personnes peuvent être postées à ce moment là, il faudra être vigilant car ils ont besoin de calme pour récupérer dans la journée.



• LES CHIENS

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité, la salubrité et la sécurité du voisinage de jour comme de nuit.

Aboiements : Il est interdit de laisser se manifester bruyamment tout animal sans que le responsable ne puisse à tout moment faire cesser ces bruits.



Déjections des chiens : Les voies, trottoirs et espaces publics doivent être tenus propres. Les usagers sont tenus d'éviter toute cause de souillure, y compris les déjections des chiens. Référence : *Règlement sanitaire départemental* . Art 99

Divagations : Les chiens ne doivent pas être laissés en liberté sur la voie publique (rue, chemins, parc publics, parcours de santé) : les chiens doivent être tenus en laisse. Référence : *Règlement sanitaire départemental*. Art 99-6

Chiens dangereux : Les chiens dangereux sont ceux appartenant à certaines races définies par la loi.

Le site <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1839.xhtml> vous donnera tous les renseignements utiles si vous avez un doute sur votre gentil toutou.

Gardons les trottoirs propres ! Les voies et espaces publics doivent être tenus propres, et les usagers sont tenus d'éviter toute cause de souillure. Il est interdit de jeter sur toute partie de la voie publique, déchet, emballage, prospectus, bouteille, etc. Référence : *Règlement sanitaire départemental*. Art 99.



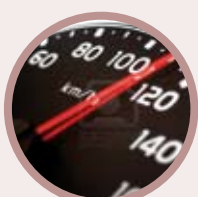
• LES HAIES ET PLANTATIONS

Ce sont les règles du Code civil qui doivent être appliquées :

- une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2 m.
- une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur.

Pour faciliter le passage des piétons et améliorer la visibilité, il est bon de bien tailler les haies en épaisseur et d'élaguer les branches qui dépassent. Pour en savoir plus, consulter un site tel que :

http://nature.jardin.free.fr/nmauric_plantation_reglementation.htm



• LA VITESSE

50 km/h dans toute agglomération et 30 km/h à certains endroits : telle est la réglementation à respecter. Il y a, dans notre village, bon nombre d'enfants et de personnes âgées ; elles sont statistiquement les premières victimes de voitures trop rapides. Et nos petites routes doivent rester accueillantes pour ceux qui circulent à vélo ou même à pied sur le bas-côté. Alors, soyons cool !



• LA NEIGE ET L'HIVER

Selon la loi, chacun doit balayer et déneiger devant sa maison ou devant sa propriété depuis le mur ou la haie de clôture jusqu'au milieu de la route ! Cependant, la pratique qui prévaut est moins exigeante : balayer, déneiger le trottoir ou la voie afin que les piétons puissent passer en toute sécurité. Chacun doit aussi enlever le verglas devant chez soi. Gare si quelqu'un glisse et tombe devant chez vous ! Vous êtes alors responsable... Mais vous n'en viendrez pas là, car vous pensez aux autres.



• FEUX ET FUMÉES

Toute précaution doit être prise afin d'éviter qu'un feu ne se propage jusqu'en forêt, ou qu'il ne cause des dégâts publics ou tout désagrément à autrui (brindilles incandescentes qui volent, fumées gênantes). Redoubler de prudence s'il y a du vent !

- L'incinération des ordures est interdite : il faut les éliminer en utilisant les services d'enlèvement et ceux de la déchetterie.
- L'incinération des végétaux est interdite si vous êtes à moins de 200 m de la forêt.
- Il est également interdit de stocker des matières facilement inflammables à proximité des habitations, près des voies publiques ou des lignes électriques, ou à moins de 200 m d'une forêt.

Les feux de plein air sont autorisés à l'intérieur d'une propriété privée sous certaines conditions de sécurité : avoir effectué une déclaration de brulis en mairie, être à distance suffisante du voisin, loin de la forêt, des lignes électriques, voies de circulations... et seulement s'il n'y a pas de vent notable.

Règlement départemental : dispositions relatives aux usages du feu

Conformément au règlement sanitaire départemental (AP du 5 janvier 1984), il est rappelé que la destruction par le feu de tous types de déchets par un particulier est interdite.

Cette application s'applique également à l'élimination de déchets végétaux (art.8 du règlement de protection de la forêt), c'est-à-dire la destruction de produits d'origine végétale mais non agricole ou forestière, en quantités limitées (tontes des pelouses, taille des haies etc.), réalisée par des particuliers pour leur propre compte ou à titre non professionnel.

L'usage du feu tel que défini ci-dessus est donc interdit du 15 mars au 30 septembre et peut être autorisé à titre exceptionnel après demande d'autorisation préalable en Mairie entre le 1er octobre et le 14 mars.

Précautions

Même pour un simple barbecue,

- penser à mettre à portée de main un bon seau d'eau ou un tuyau d'arrosage ou un extincteur.
- N'utilisez **JAMAIS** d'alcool ou d'essence pour allumer ou raviver un feu : vous risquez d'être défiguré par une brûlure au visage.
- Eloigner les enfants du feu, et leur expliquer calmement le danger : le feu n'est pas un jouet.



Vous aimez lire, vous n'aimez pas lire ? Venez quand même... à la bibliothèque de Woelfling

Une équipe dynamique et souriante de six bénévoles vous accueille dans un cadre sympathique et convivial à la bibliothèque au - 4 rue de l'école - à côté de la poste.

N'hésitez pas à venir, c'est avec grand plaisir que nous accueillerons de nouveaux lecteurs pour leur assurer la meilleure offre en matière de lecture publique, plus de 2000 ouvrages sont à votre disposition: de la fiction adulte, romans policiers, d'amour, histoire, terroir, des documentaires, de la fiction enfant, albums et romans, et bien sûr des romans à grands caractères.

Horaires :

- **mardi de 19h00 à 20h00**
- **mercredi de 16h00 à 18h00**
- **vendredi de 10h00 à 11h30**
- **samedi de 9h30 à 11h00**

Inscription et tarif :

Payante pour les adultes de plus de 18 ans :

- **5 euros** pour imprimés uniquement(livres)
- **10 euros** pour imprimés et multi média

Gratuit :

Pour les moins de 16 ans
Les étudiants de moins de 25 ans
Les bénéficiaires du RSA
Les demandeurs d'emploi
Les personnes handicapées

Conditions de prêt :

4 livres pour trois semaines

Avec la même carte vous pouvez emprunter dans tout le réseau de la médiathèque de Sarreguemines.



Prêt interbibliothèque :

Un service de prêt entre bibliothèques est à votre service

Portage :

Un service de portage est à votre disposition.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous êtes malade, handicapé, âgé... vous aimez lire...

Contactez-nous au 03 87 02 24 01 aux heures d'ouverture

Service gratuit



Agence Postale Communale de Woelfling

Armelle vous accueille à l'agence Postale Communale de Woelfling

du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 10 h à 12 h.

Heures de levée du courrier:

Du lundi au vendredi 9 h et 15 h.

Samedi 11 h.

Services disponibles :

Services financiers et prestations associées:

- Retraits sur Compte Courant Postal, Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours (700 € pour un compte joint)
- Paiement et émission de mandats Cash d'un montant maximum de 350 €
- Versements d'espèces sur son propre Compte Courant Postal, Postépargne et livret d'épargne dans la limite de 350 € par période de 7 jours
- Remise de chèques
- Virements

Pour votre information :

- Les paiements peuvent être effectués en espèces, par chèque ou par carte de paiement
- Il est possible de retirer des espèces avec une carte de paiement de la Poste
- Pensez à vous munir d'une pièce d'identité pour les retraits d'espèces, les virements, les mandats Cash, paiement par chèques et les retraits de colis et de lettres recommandés

Services :

- Affranchissements (colis jusqu'à 30 kg)
- Contrats pour les changements d'adresse temporaires ou définitifs avec possibilité de réexpédition ou de garde du courrier
- Procuration courrier
- Récupération de vos courriers et colis mis en instance
- Vente de recharge mobile prépayées LA POSTE
- Pack prépayés LA POSTE (téléphone + recharge)
- Envois chronopost



Produits :

- Timbres en carnet ou à l'unité
- Lettres Max 20 g, 50 g, S, M et L et Lettres suivies 100, 200 et 500 g
- Prêts à poster 20 g (à l'unité ou par lot de 10 ou 100), 50, 100 et 200 g
- Colissimos souples M, L, XL, P et Colissimos Europe L
- Chronoposts France 1 kg, Union Européenne et Monde 500 g

Depuis le 12 mai 2014, dépôt de pain du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

Et à compter du 02 janvier 2015 pendant les heures d'ouverture de la poste:

- **Vente de miel et produits dérivés issus de productions locales.**
- **Distribution des sacs de tri. La gestion et la distribution des sacs de tri multiflux sera assurée par Armelle à l'agence postale.**



Lignes électriques et entretien des arbres

Les branches d'un arbre situé trop près d'une ligne électrique peuvent, dans certaines circonstances provoquer des perturbations (micro-coupures) voir des pannes électriques.

Il est important que ces arbres soient régulièrement entretenus et respectent les distances de sécurité imposées par ERDF.

Que faire si un arbre se développe à proximité ou dans une ligne ?

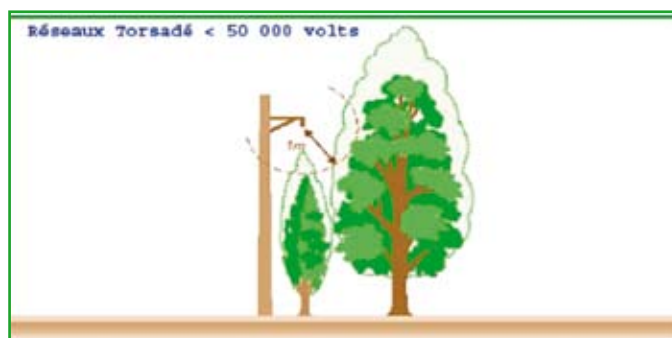
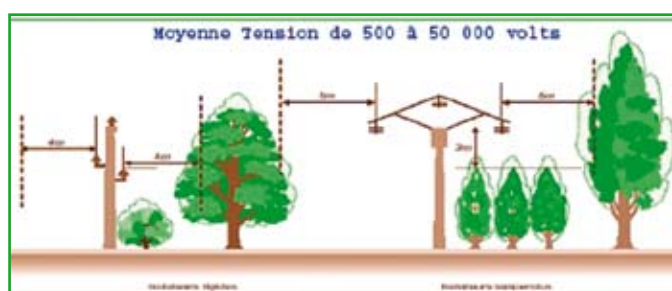
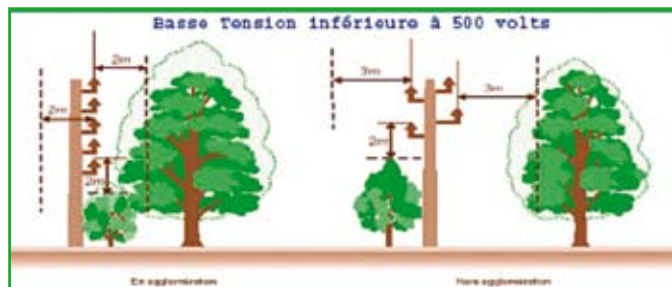
- Mettre en place un périmètre de sécurité afin d'éviter toute approche par des tiers de la zone dangereuse, faire appel aux pompiers, aux services de la voirie si nécessaire.
- Prévenir ERDF au plus vite en appelant le service dépannage ERDF (0810 333 057). En effet, il appartient à ERDF de faire le nécessaire pour mettre fin au risque.

Quelles sont les obligations pour le propriétaire ?

Le propriétaire doit laisser l'accès à la zone d'élagage. Les arbres situés dans la zone de servitude lui appartiennent, puisqu'une servitude ne le prive pas de son droit de propriété. En cas de chute d'arbre sur une ligne, le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. ERDF peut ainsi demander réparation des préjudices subis lorsque des tiers endommagent des ouvrages électriques de manière intentionnelle ou accidentelle. (1) Le propriétaire pourra réaliser les travaux lui-même, à condition d'en avertir ERDF, qui lui donnera toutes les instructions et les conseils utiles pour réaliser ses travaux en sécurité.

(1) Si le propriétaire souhaite réaliser lui-même les travaux, il devra adresser une demande écrite au service exploitation d'ERDF qui l'analysera et déterminera si toutes les conditions de sécurité sont réunies et permettre ainsi les travaux. En cas d'avis favorable, ERDF informera le propriétaire des dangers et conditions de réalisation ainsi que l'obligation d'adresser une DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux) à ERDF.

Quelles sont les règles de sécurité à respecter ?



Les textes réglementaires :

- l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie
- arrêté technique du 17 mai 2001 UTE C 11-001
- norme NF C 11-201 d'octobre 1996
- UTE C 18-510 pour la prévention des risques d'origine électrique
- Décret 65-48 du 08 janvier 1965 actualisé par le décret 95-608 du 06 mai 1995 relatif à la prévention des risques de chutes de hauteur

À qui incombent les frais liés à l'élagage ?

Arbre	Ligne	Responsabilité
Domaine privé	Domaine privé	E.R.D.F. <i>sauf si les arbres ont été plantés par le propriétaire dans la zone de déboisement après la construction de la ligne et qu'il en néglige l'entretien. Les branchements aériens propres aux habitations sont exclus de cette disposition.</i>
Domaine privé	Domaine public	Propriétaire de l'arbre
Domaine public	Domaine public	E.R.D.F.

Chiens dangereux : renforcement des mesures de prévention et de protection

La loi n° 2008-582 complète le dispositif mis en œuvre par les lois du 06 janvier 1999, 15 novembre 2001 et du 05 mars 2007.

Les catégories de chiens susceptibles d'être dangereux :

- **1ère catégorie** : les chiens d'attaque non inscrits à un livre généalogique :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier communément appelés «Pittbulls»,
- Mastiff communément appelé «Boer-bull»,
- Tosa-inu,

- **2ème catégorie** : les chiens de garde et de défense inscrits au livre généalogique :

- Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier,
- Rottweiler ou chiens assimilables à cette race,
- Tosa.

En cas de doute sur la catégorie d'un chien, un vétérinaire ou un juge compétent de la Société Centrale Canine décidera du classement de l'animal dans une catégorie de chiens dangereux ou pas.

La formation pour les propriétaires ou détenteurs de chiens des catégories 1 et 2 :

L'obligation est faite pour les propriétaires de chiens des catégories 1 et 2 et pour tout autre chien mordeur, de suivre une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents. A l'issue de cette formation, le formateur agréé délivre une attestation d'aptitude à la détention de ces animaux. Les frais sont à la charge du propriétaire ou du détenteur du chien. Cette formation peut également être exigée du propriétaire dont l'animal, en raison du danger qu'il peut représenter du fait des modalités de sa garde et de son comportement, a du subir une évaluation comportementale.

Le permis de détention :

Un permis de détention pour les chiens de 1ère et 2nde catégorie est créé et remplace la déclaration en mairie prévue auparavant. Il est délivré dans la mairie du lieu de résidence du propriétaire ou du détenteur du chien.

Pièces à produire pour l'obtention d'un permis de détention :

- identification du chien,
- sa vaccination antirabique,
- l'assurance responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur dans les conditions prévues à l'article R.211-7 du code rural,
- la stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie,
- l'obtention par le propriétaire de l'attestation d'aptitude,
- la réalisation de l'évaluation comportementale du chien.

Le Maire peut, au vu de ces pièces, décider de la délivrance ou non du permis. Si le chien est trop jeune pour subir une évaluation comportementale, un permis provisoire peut être délivré.

Les propriétaires ou détenteurs de chiens ont jusqu'au 31 décembre 2009 pour se mettre en conformité avec la loi et se faire délivrer ce permis de détention.

Cas des chiens mordeurs :

Toute morsure d'une personne par un chien **doit être obligatoirement déclarée en mairie** du lieu de résidence du propriétaire du chien. Outre cette déclaration, le propriétaire ou le détenteur du chien **doit faire subir une évaluation comportementale** à celui-ci. Les résultats de cette évaluation seront communiqués au Maire qui pourra exiger que le propriétaire suive une formation relative aux principes d'éducation canine et aux règles de sécurité.



En passant par Woelfling...







Rédaction : Elus, Associations, Ecoles

Photos : Commune, Associations, Ecoles

Patricia Fischer

Création et mise en page : Patricia Fischer

Impression : Imprimerie Franck

